Deuxième Année — N° 159 CINQ CENTIMES Mardi 1er Janvier 1895

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire..	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements.....	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale).....	9.50	19 »	36 »

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
de 9 heures du matin à minuit
LYON — 7, Place des Terreaux, 7 — LYON
TÉLÉPHONE

ANNONCES
Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : Au Bureau du Journal, Place des Terreaux, 7
A PARIS : Dans toutes les Agences de Publicité.

LE NOUVEAU LYON
A ses Lecteurs

BULLETIN DU JOUR

A l'unanimité, le conseil de revision a rejeté le pourvoi de l'ex-capitaine Dreyfus.

La dégradation du traître aura lieu incessamment.

Les documents communiqués par M. de Lanessan à M. Canivet et dont la découverte a entraîné sa révocation contenaient, assure-t-on, sur certains personnages attachés à l'administration de l'Indo-Chine, des renseignements confidentiels destinés au gouvernement.

La tempête continue à sévir dans la Manche. On signale de nombreux sinistres maritimes.

Un quadruple assassinat a été découvert à Roubaix.

Lire à la 3me page nos dépêches de la dernière heure.

SUPERBE PRIME GRATUITE

Un grand Calendrier

DE LUXE

Reproduction en couleurs de tableaux de maîtres

HUIT SUJETS DIFFÉRENTS AU CHOIX

Ces sujets sont les suivants :

La belle fermière.
Trompette sonnant la charge.
A la fontaine.
D'Artagnan.
Le Héraut d'armes.
Scène champêtre.
Roses moussues.
Le barbier de village.

sera donné gratuitement à tout acheteur des trois premiers numéros contenant notre nouveau feuilleton *Paradis perdu* (Voir plus haut).

Pour prendre livraison de cette prime, il suffira de présenter au bureau du journal, 7, place des Terreaux (de 10 h. du matin à 5 h. du soir), la partie supérieure du journal portant les trois dates indiquées.

Quant à nos lecteurs du dehors, ils pourront, à leur choix, recevoir la prime franco par la poste, contre envoi des en-tête en question ou, ce qui est préférable pour éviter toute détérioration possible, nous la faire réserver, par lettre, dans nos bureaux, où nous les tiendrons à leur disposition pendant deux mois.

Ces gravures coloriées, qui mesurent en moyenne 40 centimètres sur 30, sont sur papier fort avec bordure or et couleurs. Il suffit de les coller sur un carton qu'on découpe ensuite, en suivant la bordure, pour avoir un de ces beaux calendriers de luxe qu'on vend couramment 3 francs dans le commerce.

Grande prime gratuite

SPÉCIALE

A TOUS NOS ABONNÉS NOUVEAUX ET ANCIENS

Magnifique calendrier éphémère, tout monté sur carton et encadré

de 45 centimètres sur 32

Représentant en couleurs une gracieuse scène villageoise

Nous ferons remettre directement cette prime au domicile de tous nos abonnés de Lyon et de la banlieue.

Quant à nos abonnés du dehors, nous la leur enverrons franco par la poste ou nous la tiendrons à leur disposition pendant deux mois dans nos bureaux où ils pourront la faire réclamer en justifiant de leur qualité d'abonné.

Autre Prime à nos Abonnés

Nous offrons à nos abonnés de six mois et d'un an (nouveaux ou anciens) :

Un Portrait, grandeur naturelle (au crayon conté), à.....	7 fr.
Un Portrait, grandeur naturelle (au pastel), à.....	5 fr.
Un Portrait, grandeur naturelle (peinture à l'huile), à	25 fr.
Un Portrait, format de la photographie (peinture à l'huile).....	4 fr.

Il suffit de nous envoyer la photographie accompagnée d'un mandat-poste de la somme fixée pour chacune de ces reproductions.

A NOS LECTEURS

SPHÈRE-PRIME

L'administration du journal vient de traiter avec un fabricant, fournisseur des écoles des villes de Paris et Londres, afin de pouvoir leur offrir, à l'occasion des étrennes, une splendide sphère terrestre ou céleste de un mètre de circonférence, et en 8 couleurs, à un prix sans précédent.

Ces sphères sont à jour des dernières découvertes et montées sur un magnifique pied en métal bronzé richement ornementé.

Elles seront fournies l'une ou l'autre franco de port et d'emballage, en gare, dans toute la France, au nom et à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de **10 fr.** net, accompagné de trois en-tête du journal portant trois dates consécutives.

(Voir les dessins de ces sphères en 4e page).

Lettre Parisienne

Paris, 30 décembre.

LA RÉVOCATION DE M. DE LANESSAN

Ça va bien! Voilà maintenant le gouverneur de l'Indo-Chine dans le bourbier avec les autres.

Je n'ai pas besoin de dire combien cette nouvelle a saisi, en général. Cependant, ne nous exaltons pas !

On raconte toutes sortes de choses à cet égard. Comme les ministres et les juges d'instruction n'ont pas l'habitude de conter leurs petits secrets dans les cafés des boulevards, tout ce qu'on répète n'est que bavardage.

On a saisi, chez Canivet, des pièces secrètes du gouvernement de l'Indo-Chine : Voilà tout ce qu'on sait de certain.

Dans quel but, pourquoi ces pièces étaient-elles là? Voilà ce que personne ne peut savoir.

Il est possible qu'il s'agisse de simples renseignements envoyés à Canivet pour défendre le gouverneur de l'Indo-Chine, qui était vivement attaqué; il est possible aussi qu'il s'agisse d'association pour faire des affaires. Vous savez ce que l'on entend par « faire des affaires ». Il convient donc d'attendre avant de se prononcer.

Sur M. de Lanessan, l'opinion publique n'a jamais été unanime.

Radical de l'extrême-gauche, journaliste et député, il avait porté dans l'Indo-Chine les habitudes et les idées des radicaux. On sait que les radicaux sont les pires despotes. Un bon radical est pour la liberté... à condition que tout le monde fasse ce qu'il veut. M. de Lanessan était un satrape, un Crispi français, si j'ose m'exprimer ainsi, dans notre empire d'Extrême-Orient.

Il a renvoyé successivement de là-bas tous les fonctionnaires civils et militaires, qui possédaient la confiance du gouvernement et la connaissance du pays. Lui seul, et c'était tout.

Maintenant, cela cachait-il des intrigues inavouables, ou était-ce des mesures de bon gouvernement ? L'avenir le dira.

Ce que je sais bien, c'est que le président de la République et les ministres sont parfaitement d'accord pour faire une épuration générale et totale dans l'administration, dans la presse, partout, et finir en avec certaines compromissions louches qui ne font honneur à personne.

Nous sommes dans un triste moment, où tout s'effrite, où tout tombe ; les sentiments les plus élevés sont méprisés, la cupidité de l'argent, l'amour des plaisirs sensuels, dominent tout ; on perd l'idée du devoir.

Il convient de restaurer les grandes traditions de la France, qui a toujours été, pour le monde, un exemple de droiture et de probité.

On dit beaucoup de bien du nouveau gouverneur, M. Rousseau. Il est républicain de gouvernement, homme d'ordre, non seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue de la marche des affaires ; il a un cerveau, comme on dit, bien équilibré, qui sait classer les questions et les résoudre avec méthode. Suivra-t-il la ligne administrative de M. de Lanessan ? Elle a été très discutée. Lui-même n'est retourné au Tonkin qu'après de longues conférences au ministère.

Il est probable que M. Rousseau ne fera pas des changements immédiats, mais qu'il n'approuvera pas tout ce qu'a fait son prédécesseur.

Dans tout cela, ce que l'on voit de plus clair, c'est que les affaires de chantage s'embrouillent et prennent chaque jour un nouveau développement. Des instructions nouvelles se greffent à tout instant sur les précédentes ; on en a fait du chemin, depuis l'affaire Allez, qui en a été le début ! L'instruction étant secrète, on en est réduit aux suppositions. Le jour du grand déballage, on en verra de propres !

Le triste, c'est que ce sont des journalistes qui jouent les grands premiers rôles dans ces scandales !

UN PARISIEN.

M. DE LANESSAN

Les personnes qui reviennent des colonies françaises sont sobres de renseignements détaillés sur ce qui s'y passe. Mais toutes s'accordent sur un point général, c'est que la situation de nos possessions d'outre mer est absolument intolérable ; que les abus de leur administration sont révoltants et causent la ruine lamentable et profonde de ces établissements qui devraient être, au contraire, pour nous des sources de richesses et de prospérité.

Elles n'osent pas raconter les faits dont elles ont été les témoins, de crainte qu'on ne puisse pas les croire, tant ils dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir.

Mais elles résument nettement leur impression d'ensemble, en disant à ceux qui seraient disposés à partir à leur place : « Si vous voulez vous expatrier, allez n'importe où, chez les Anglais, les Hollandais, les Espagnols ou les Allemands, mais ne faites jamais une entreprise, quelle qu'elle soit, dans une colonie française ! »

Cette unanimité d'appréciations nous trouve généralement fort incrédules, en France.

On ne veut pas admettre que notre impeccable administration puisse être moins enviée par l'univers aux colonies que dans la métropole.

Heureuse confiance !

On a beau constater que les colons de toutes nos colonies, sans autre exception que Tahiti, n'ont qu'un rêve lancinant et fou, revenir en France, fuir les colonies au plus tôt et à tout prix, on se persuade que ce sont des esprits mal faits, que les ruines, les dénis de justice, les tripotages et les vols qui s'apprennent de temps en temps sont grossis par l'éloignement et l'on veut que tout aille très bien, que notre système soit parfait et ne demande qu'à être confirmé et développé.

Pourtant, à intervalles irréguliers, de véritables coups de tonnerre viennent troubler cette quiétude voulue.

Un jour, c'est la faillite d'une grande entreprise, comme celle du port et du chemin de fer de la Réunion ou de la Banque de Calédonie; une autre fois, c'est la mort brusque et inexpliquée d'un grand personnage comme Richaud. Aujourd'hui, enfin, c'est la révocation brutale et subite de M. de Lanessan, le plus haut fonctionnaire de France, peut-on dire, en quelque sorte, après le président de la République.

Que se cache-t-il sous cette grave mesure ? De quels événements sinistres et mystérieux est-elle le visible indice ?

Il est difficile de l'expliquer aujourd'hui par le détail.

Les motifs officiels de cette révocation ne sont évidemment que des prétextes. On ne prend pas une mesure d'une gravité pareille, pour ce seul motif que le secrétaire d'un aussi haut fonctionnaire aurait donné connaissance à un de ses amis d'un travail destiné à renseigner le gouvernement. Il ne peut y avoir là rien qui intéresse la sûreté de l'État ; les correspondances mettent plus d'un mois à venir d'Indo-Chine et toutes les affaires graves se traitent par télégraphe. Cette divulgation ne saurait comporter rien de plus qu'une simple indiscrétion, et les indiscrétions de cette nature se punissent par un blâme, non par une révocation, si même elles sont réellement punissables dans un pays de suffrage universel et de régime parlementaire, où tout doit se faire au grand jour, au vu et au su de tout le monde.

Il y a donc autre chose, quelque chose de beaucoup plus grave que l'on ne veut pas ou que l'on ne peut pas dire pour le moment.

Ce que ce doit être, tous ceux qui connaissent un peu l'Indo-Chine et les colonies s'en doutent.

On comprendra que nous ne pouvons pas insister sur ces tristes choses.

Il nous suffira de rappeler qu'étant donné le milieu colonial actuel, un fonctionnaire ne devrait jamais être maintenu plus de trois ans hors de France. La contagion est telle, dans ces pays corrompus, que le sens moral s'y oblitère avec une rapidité inouïe. Nous ne voulons pas citer des faits, on le comprendra, mais on peut se rendre compte que s'il suffit d'un fruit taré au milieu d'un panier de pêches absolument saines pour les contaminer toutes, à plus forte raison est-il impossible de conserver intact un fruit quelque beau qu'il soit, lorsqu'on le place au milieu d'un panier d'autres fruits absolument pourris. Et que tous soient pourris, la chronique lamentable et récente de la magistrature coloniale, surtout en Indo-Chine, est là pour le démontrer, hélas, péremptoirement.

Mais, en tout ceci, la faute est moins aux hommes qu'aux institutions.

Quand on voit que, les uns après les autres, tous les fonctionnaires coloniaux prennent le même chemin, c'est manifestement qu'il y a quelque chose de plus puissant qu'eux qui les y conduit. Mais loin de modifier cette organisation qui les mène là où il est si triste de les voir aller, on ne fait, au contraire que s'enfoncer de plus en plus dans ces errements déplorables.

Les colonies, comme les autres pays du monde, sont des territoires où les hommes vivent, travaillent et meurent exactement de la même façon qu'ils le font partout. Leur administration est donc semblable à celle de la métropole avec cette différence que la barbarie du sol et la multiplicité des races la compliquent bien davantage. En conséquence, au lieu d'y appliquer des rouages plus parfaits et plus puissants, on n'y consacre au contraire que des rudiments, que des embryons de procédés !

En d'autres termes, tandis que dans nos pays où la machine sociale marche pour ainsi dire d'elle-même, on juge indispensable de répartir les divers services publics entre dix ou douze ministères spéciaux ; là-bas, où tout est difficile, on n'a qu'un seul ministère également incompétent pour toutes choses, à la disposition duquel ne se trouve qu'un seul et unique personnel, rapidement gangrené.

Là est la véritable origine de tout le mal.

Là est aussi l'indication nette et claire du remède à y apporter.

Supprimez toute organisation spéciale, toute anomalie, tout privilège, toute inégalité entre la métropole et ses colonies.

Ayez des protectorats pour les possessions où la population française n'est qu'en infime minorité.

Quant aux autres, répartissez leur administration et surtout leur personnel administratif entre chacun des ministères compétents.

Au lieu d'un ministère des colonies qui a créé l'épouvantable état de choses que nous voyons, ayons un bureau colonial dans chaque ministère. Passer trois ans dans une colonie sera un titre à l'avancement pour un fonctionnaire et une obligation du métier, comme l'est, pour un marin, une station dans l'Océan Pacifique ou ailleurs. De cette façon, le fonctionnaire viendra se retremper en Europe avant d'avoir pu subir l'influence morale du milieu et l'on n'entendra plus parler de ces faits déplorables qui exigent des coups d'État comme la révocation de M. de Lanessan.

C'est là ce que demandent les représentants de nos plus anciennes colonies et avec eux tous ceux qui connaissent bien ces pays, aujourd'hui si malheureux.

Quelques intérêts particuliers seuls s'opposent à cette réforme indispensable ?

Prévaudront-ils longtemps contre le salut des colonies ?

V. de Gama.

Lettre Italienne

Rome, 29 décembre.

On ne doit rien comprendre, à l'étranger, à ce qui se passe maintenant en Italie, On doit croire, s'attendre tout au moins, à des choses très graves.

Ici, personne ne s'en occupe; on regarde passer cette bataille de petits papiers comme une mascarade sur le Corso, dont on rit. En dehors des intéressés, personne n'y prend garde.

La violence de la lettre de M. Cavalotti a fait qu'elle a dépassé le but et a servi à M. Crispi au lieu de lui nuire. On croit maintenant qu'il s'en tirera.

M. Crispi a un grand atout dans son jeu : le désaccord de l'opposition, qui ne réussira jamais à s'entendre sur un programme. On s'était uni pour protester contre la prorogation de la Chambre; maintenant on ne sait plus que faire. Brin se rapproche évidemment de Crispi, et il ramènera avec lui les Piémontais ; d'ailleurs la *Gazzetta del Popolo*, qui est l'organe principal du Piémont, ne l'avait jamais abandonné. M. di Rudini déclare formellement qu'il se réserve, et qu'il ne prendra pas la tête de l'opposition, qui se trouvera ainsi réduite à l'extrême-gauche.

En France, on ne juge jamais bien les affaires italiennes, parce qu'on les juge comme on ferait d'affaires françaises. Or, il n'y a rien qui se ressemble moins que les deux pays. Voyez, par exemple, les différences qu'il y a dans la presse :

En France, on ne fait état, on ne tient compte que des journaux de Paris, parce que la centralisation politique et administrative absolue a réuni à Paris la vie de la nation. En Italie, non seulement les Italiens ne voudraient pas d'un Paris, mais tous leurs efforts sont tournés à faire de Rome une capitale qui reçoit les inspirations du reste de l'Italie.

A Rome, il n'y a d'opinion publique que celle venue des provinces. On y trouve sans doute de grands journaux, comme la *Tribuna*, le *Popolo Romano*, mais la presse des autres grandes villes a une importance politique égale, sinon supérieure. Je vous citerai : à Naples, le *Corriere* et la *Roma*; la *Nazione* à Florence ; le *Caffarro* et l'*Elettrico*, à Gênes ; le *Corriere della sera* et le *Secolo* à Milan; la *Gazetta del Popolo* et la *Gazetta Piemontese* à Turin. Chacun de ces journaux et bien d'autres, reflètent un état d'opinion entièrement spécial, qui porte à Rome, et n'en reçoit pas, les impressions du monde politique.

En France, on ne voit que les journaux de Rome, par analogie de ce qui se passe à Paris et, par conséquent, on ne voit que les sentiments de quelques hommes politiques.

Peut-être aussi cela dépend-il du service des agences et des correspondants, qui est très mal organisé.

L'Italie tient à développer l'esprit local et fait de la vraie décentralisation. On va donner l'autonomie aux universités, et on désire voir respecter le sentiment historique, sans préjudice de l'unité nationale qui est faite et bien enracinée.

La mort de François de Bourbon, ex-roi de Naples, ne soulève aucun regret dans les provinces méridionales.

Les étrangers qui rêvent le retour à la Confédération ignorent absolument les sentiments italiens. Il m'est arrivé plusieurs fois de causer avec des hommes du peuple. Dans ce milieu on ne se soucie nullement de Crispi ni de di Rudini, ni de la Chambre. Pour les masses, il n'y a que le roi, l'armée et l'escadre... et rester tranquilles. On ne comprend même rien aux prétentions du Vatican, et les plus catholiques trouvent qu'on devrait bien se mettre d'accord.

Vous voyez par là combien on est loin de la vérité quand on croit que les Italiens — pris en masse — s'occupent de triple alliance, de révolution, de guerre et des autres élucubrations des journaux.

Je dois ajouter qu'une des choses qu'on comprend le moins, c'est qu'on se chamaille comme on le fait avec la France.

Quant à la dissolution de la Chambre, le roi ne décidera rien avant le 15 janvier, pour laisser aux esprits le temps de se calmer. Si la Chambre est dissoute, tenez pour certain qu'elle reviendra plus crispinienne qu'avant.

ROMANUS.

Service téléphonique

DREYFUS

Devant le Conseil de revision

Paris, 31 décembre.

A 2 heures moins 1/4, les membres composant le conseil de revision font leur entrée dans la salle du conseil de guerre de la rue du Cherche-Midi.

Le conseil est composé de MM. le général Gossart, commandant la 18e brigade, président ; colonel de Rochemont, du 130e de ligne ; colonel Branzer, du 82e de ligne ; commandant Poivre, du 131e ; chef d'escadron Boyer, du 1er régiment de cuirassiers.

M. le commandant Romain est commissaire du gouvernement ; le commandant Jolieu, chef de bataillon au 131e de ligne, substitut ; M. Cabestan, officier d'administration, greffier.

A l'audience

A 2 heures, l'affaire Dreyfus est appelée.

Le commandant Romain prend la parole et dit :

« Le défenseur d'Alfred Dreyfus a déclaré et signé qu'il ne déposerait aucune conclusion au sujet du pourvoi de son client, et qu'il s'en rapporterait à la justice du conseil. »

Effectivement, on remarque l'absence de M. Boivin-Champeaux, avocat à la cour de cassation.

M. le greffier Cabestan donne lecture du compte rendu *in-extenso* des opérations du 1er conseil de guerre, pendant les journées des 20, 21 et 22 décembre dernier. Ce compte rendu se termine par la relation du jugement condamnant, à l'unanimité, Albert Dreyfus à la déportation dans une enceinte fortifiée et à la dégradation militaire.

La parole est au substitut, M. le commandant Jolieu, qui donne lecture de la demande en pourvoi formée par Dreyfus contre le jugement du 22 décembre.

Réquisitoire

Enfin, le commandant Romain prend la parole et annonce au Conseil qu'il n'a que de courtes observations à faire.

La loi, dit-il, n'admet le pourvoi en revision que dans trois cas :

1° Si le tribunal n'est pas composé comme il a été ordonné par le gouvernement de Paris ;
2° Si les membres du Conseil n'étaient pas compétents ;
3° S'il y a eu violation des formes prescrites par la loi à peine de nullité.

Or, le commissaire du gouvernement, après mûr examen, est d'avis que tout a été parfaitement correct dans la marche légale du procès.

En terminant, l'organe du ministère public déclare que, bien qu'il y ait eu « quelques discussions regrettables » sur l'application de l'article 76, la loi de 1848 obligeait absolument le Conseil à comprendre le crime de haute trahison commis par Dreyfus, parmi les crimes dits « politiques ».

Le commandant Romain conclut nettement au rejet du pourvoi.

Rejet du Pourvoi

Le Conseil se retire en chambre de délibération et, au bout de 20 minutes, rentre dans la salle d'audience.

Le général président Gossard donne lecture d'un arrêt aux termes duquel **le pourvoi en revision formé par le nommé Alfred Dreyfus est rejeté à l'unanimité**, en vertu des articles 73, 74 et 165 du code de justice militaire.

Détails complémentaires

Il n'y avait aucun curieux aux abords du conseil de revision.

Dès 1 heure, la porte de l'hôtel était grande ouverte. Le factionnaire réglementaire garde seul l'entrée. Quelques agents, sous les ordres d'un brigadier, vont de long en large dans la rue. Les membres du conseil arrivent successivement, puis le commandant Romain, commissaire du gouvernement.

Un factionnaire avait été placé dans la salle du premier étage qui avoisine la salle d'audience.

Les gardes de Paris qui rendaient les honneurs lors de la séance du conseil de guerre, étaient remplacés par un piquet du 130e de ligne.

Aucun incident ne s'est produit au cours de la séance.

L'assistance était composée exclusivement de journalistes qui se sont retirés aussitôt après le prononcé de l'arrêt.

La dégradation militaire

La dégradation militaire de Dreyfus aura lieu certainement cette semaine; mais le jour n'en est pas encore fixé officiellement.

Il est probable que la parade d'exécution aura lieu samedi matin, après la rentrée des permissionnaires du Premier de l'An.

LA RÉVOCATION DE M. DE LANESSAN

Paris, 31 décembre.

LES MOTIFS DE LA MESURE

En présence des versions diverses qui ont été publiées sur les causes de la révocation de M. de Lanessan, nous croyons devoir donner quelques indications de nature à préciser les motifs de la mesure que vient de prendre le gouvernement.

Il y a une dizaine de jours, le courrier de l'Indo-Chine apportait à Paris un pli revêtu du timbre du gouverneur général de la Cochinchine, à l'adresse de M. Canivet.

Ce dernier étant sous la main de la justice, ce pli fut saisi, et la lettre transmise au juge d'instruction.

Ce magistrat prit connaissance du contenu et l'envoya au gouvernement que seul il intéressait.

On constata que M. de Lanessan avait transmis, dans ce pli, à M. Canivet, le double de rapports et documents officiels, d'un caractère absolument confidentiel.

Ces documents visaient notamment des personnes attachées à l'administration de l'Indo-Chine, et formulaient à leur égard des appréciations que le gouvernement seul aurait dû connaître.

Des perquisitions faites postérieurement, au domicile de M. Canivet, amenèrent la découverte d'autres documents de même ordre, précédemment envoyés par M. de Lanessan.

AUTRES MESURES DE RIGUEUR

S'il faut en croire le *Journal*, M. de Lanessan ne serait pas le seul frappé, et plusieurs résidents supérieurs et même un gouverneur colonial subiraient le même sort.

Le gouvernement serait, paraît-il, décidé à exiger de ses agents supérieurs la même réserve et la même retenue qu'eux-mêmes exigent, et avec raison, de leurs subordonnés.

Contrairement à l'information du *Journal*, nous sommes en mesure d'assurer qu'il n'y a pour le moment aucun gouverneur ou fonctionnaire supérieur de nos colonies menacé de révocation.

La mesure prise contre M. de Lanessan ne serait suivie, quant à présent, d'aucune autre similaire.

LES RÉSIGNATIONS DE M. ROUSSEAU

Il nous revient que M. Rousseau, pressenti le premier, refusa tout d'abord de se charger du poste de gouverneur général de l'Indo-Chine ; puis il se ravisa et fit connaître vendredi son acceptation.

Des pourparlers avaient été engagés, dans l'intervalle, avec d'autres personnes, mais ils furent abandonnés en présence de la détermination dernière de M. Rousseau.

LES PRÉDÉCESSEURS DE M. DE LANESSAN

La révocation de M. de Lanessan rappelle l'attention sur le Tonkin et l'Indo-Chine.

Voici, à ce propos, la liste des gouverneurs depuis l'époque à laquelle l'expédition a réellement commencé :

M. Harmand, médecin de la marine, nommé gouverneur du Tonkin après la mort de l'infortuné commandant Rivière, conserva son poste jusqu'en septembre 1883.

De cette date à 1885, aucun gouverneur civil ne fut nommé ; les pouvoirs civils et militaires furent réunis dans les mêmes mains. Les titulaires furent :

L'amiral Courbet en 1883 ; le général Millot en 1883-1884 ; le général Brière de l'Isle en 1884-1885 ; le général de Courcy en 1885; le général Warnet en 1885.

Depuis, les gouverneurs de nos possessions de l'Indo-Chine (Tonkin, Annam, Cochinchine et Cambodge ayant été réunis sous un même chef) ont été :

MM. Paul Bert (1886), mort à Hanoï le 11 novembre 1886 ; Bibourd (1886); Berger, gouverneur par intérim ; Constans (1887) ; Richaud (1888) ; Piquet (1889); de Lanessan (1891).

CONVERSATION AVEC M. LEMIRE

Un rédacteur du *Gil Blas* a pu interviewer M. Lemire, ex-résident de première classe au Laos, qui a été un des lieutenants de M. de Lanessan et a joué un rôle important dans les derniers incidents siamois.

Il ressort de cette conversation que les subordonnés de M. de Lanessan en Indo-Chine, qui avaient salué avec joie l'arrivée du nouveau gouverneur-général, ne tardèrent pas à avoir gravement à souffrir de ses tendances par trop autoritaires. M de Lanessan ne pouvait souffrir personne à côté de lui.

Un jour, dit M. Lemire, je vins l'avertir qu'un incident était à craindre sur la frontière du Siam, que le gouvernement de Bangkok envahissait notre territoire avec un parti pris de rompre avec la France. Bref, je lui prouvais que la situation pouvait devenir difficile.

— Que voulez-vous que j'y fasse? me répondit-il. Tout cela ne me regarde pas!

Vous savez ce qu'il arriva. Le conflit éclata et menaça de prendre de graves proportions. On s'en prit aux résidents, qu'on accusa de ne pas avoir prévenu le gouvernement, et, personnellement, je dus intervenir pour montrer que nous, nous avions fait notre devoir.

Mais revenons au Tonkin. La grande plaie c'était, et ce sont encore, les pirates. Pour les réduire, nos braves soldats de l'infanterie de marine sont insuffisants. Leurs godillots, leurs guêtres, leur équipement, tout s'oppose à leur marche à travers ces pays, faits de forêts inextricables, de rochers à pic, de marais, etc. Pour les remplacer, nous avions créé la milice civile, composée d'Annamites aguerris, véritables chasseurs d'hommes, dont les expéditions étaient toujours fructueuses.

Cette milice coûtait fort peu. Que fit M. de Lanessan ? Il la réduisit de moitié et, finalement, la désorganisa complètement.

Le résident général était devenu dans ces derniers temps la proie des mandarins. Depuis l'occupation, les chefs indigènes qui n'avaient cessé de nous combattre directement ou ouvertement étaient réduits à l'impuissance. M. de Lanessan les appela à lui, les combla de faveurs et accrut leur puissance de la façon la plus imprudente et pour le plus grand dam de l'influence française. Le gouverneur alla même jusqu'à traiter directement avec les mandarins sans consulter les résidents, qu'il avait définitivement relégués au troisième plan.

— Et l'affaire Canivet ? Soupçonnez-vous le genre de relations qui pouvait exister entre le résident général et le directeur du *Paris* ?

— La question est bien délicate. M. de Lanessan était entouré d'une foule d'individus louches ; il était en correspondance suivie avec des personnages notoirement hostiles au gouvernement. Quant à M. Canivet, je ne sais pas... Peut-être celui-ci plaçait-il des marchandises qu'il lui envoyait par tous les courriers. La dernière fois, le chargement ne comptait pas moins de quatre-vingts colis...

MM. DE LANESSAN ET CANIVET

On raconte que, lors de l'arrivée de M. de Lanessan à Marseille, au mois de mai dernier, ce fut Raoul Canivet qui le reçut au port de la Joliette; ce fut lui aussi qui donna les notes favorables au gouverneur de la Cochinchine aux nombreux journalistes venus à l'hôtel Terminus pour l'interviewer.

Peu rassuré sur l'accueil que lui ferait le gouvernement, M. de Lanessan, sous prétexte de fatigue, resta quelques jours à Marseille en compagnie de Canivet, afin de voir l'effet produit sur l'opinion par la publication de certains documents.

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

Paris, 31 décembre.

Deux inculpés seulement ont été extraits, ce matin, de Mazas ; MM. Hœftler et Raoul Canivet. Ils ont été interrogés, chacun pendant une heure, par M. Doppfer. Hœftler a été ensuite autorisé à s'entretenir avec sa femme.

Le juge d'instruction est, en ce moment, en conférence avec le procureur de la République. Dans les couloirs, règne le plus grand calme ; on n'aperçoit aucun témoin. M. Doppfer n'en entendra aucun aujourd'hui.

M. Bernard, commissaire aux délégations, a continué, ce matin, son enquête. Il continuera, cet après midi, ses recherches relatives aux comptes se rapportant aux opérations de la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France. Il est impossible de connaître les résultats de ses investigations.

On sait que M. de Cosnac est chargé de l'instruction de cette affaire.

Il a reçu de la province des documents importants provenant des perquisitions.

Paris, 6 h. soir.

M. Doppfer a convoqué pour mercredi prochain MM. Churlier, St-Marcel, Rucl, baron Sellière et Viderschoff.

M. Dreyfus a été interrogé, cet après-midi.

A 4 heures, son interrogatoire était terminé.

En sortant du cabinet du juge, M. Dreyfus a pu s'entretenir longuement dans les couloirs du palais, avec sa femme.

A 4 h. 1/2, M. Alasseur, député de Gien, est arrivé chez M. Doppfer, avec lequel il s'est entretenu pendant plus d'une heure. On se souvient que M. Portalis fut le concurrent de M. Alasseur dans le Loiret.

Le chantage en province

Aurillac, 31 décembre.

M. Drussy, arrêté pour chantage, vient d'être déclaré en faillite.

Le passif s'élève à 110.000 fr. ; contre 40.000 fr. d'actif.

Les scellés ont été apposés sur l'imprimerie et les ouvriers licenciés.

RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN

Paris, 31 décembre.

AU MINISTÈRE DES FINANCES

M. Poincaré, ministre des finances, a reçu ce matin le personnel de l'administration centrale et des diverses administrations dépendant de son ministère.

M. Poincaré avait à ses côtés, M. Payelle, directeur du personnel et du cabinet, M. Girard, chef adjoint du cabinet, M. Bernard, chef du secrétariat et du personnel de son cabinet.

La réception a été empreinte d'une grande cordialité.

AU MINISTERE DE LA JUSTICE

M. Guérin, garde des sceaux, entouré des directeurs de son ministère, MM. Bouloche, Laborde, Sauvajeol, Roussel, chef du cabinet, Manjin, chef adjoint, et Roux, chef du secrétariat, a reçu, ce matin, à 10 heures, le personnel de l'administration centrale et des diverses administrations extérieures. Les magistrats de la cour, des tribunaux, avaient été reçus précédemment.

A VILLE-D'AVRAY

L'anniversaire de la mort de Gambetta

Paris, 31 décembre.

La petite maison des Jardies, à Ville-d'Avray, a reçu aujourd'hui, comme les années précédentes, la visite de plusieurs amis de Gambetta.

La chambre où mourut le 31 décembre 1882, le grand tribun, a toujours été laissée dans le même état.

Sur le lit de bois noir, entouré de lierre, des fleurs fraîchement coupées, roses et lilas, ont été déposées ; au pied du lit est placée une énorme couronne d'immortelles envoyée par les Alsaciens-Lorrains, souscripteurs du monument des Jardies ; elle est nouée d'un ruban tricolore avec crêpe.

Le ruban porte cette inscription : « Les Alsaciens-Lorrains, souscripteurs du monument des Jardies, à Gambetta, 1895. »

Dans une salle voisine, sont déposées quelques couronnes flétries, et parmi lesquelles on distingue encore cette inscription : « La presse russe, Cronstadt, Toulon, Paris. »

Les pupilles de Braille ont laissé leur carte avec ces mots : « Les pupilles, 1895 ».

INFORMATIONS

Paris, 31 décembre.

Les Poursuites contre M. Déjante

Le groupe socialiste se réunira vers la fin de la semaine pour examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de soulever de nouveau un incident relatif à la poursuite dirigée contre M. Déjante.

Élection au Conseil général

Une élection au Conseil général a eu lieu hier dans le canton d'Hérisson (Allier).

M. Lachaume, réactionnaire, a été élu par 1.789 voix contre 1.360 à M. Dumas, ancien député radical.

Légion d'honneur

Le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur doit se réunir le 3 janvier, pour examiner les promotions et les nominations de différents ministères non encore pourvus.

Le maréchal Canrobert

Une légère amélioration s'est produite dans l'état de santé du maréchal Canrobert.

M. Waldeck-Rousseau

Le bruit a couru que M. Waldeck-Rousseau, désireux de jouer un rôle actif au Parlement, avait l'intention de poser sa candidature au siège de député rendu vacant, dans la Loire, par l'élection de M. Audiffred au Sénat.

Nous croyons savoir que cette nouvelle est tout à fait fantaisiste.

Le capitaine Romani

Le *Matin* demande que l'autorité militaire considère le capitaine Romani, pendant toute sa détention, comme présent sous les drapeaux, et paie intégralement ses appointements à sa famille.

Au Niger

Le *Times* publie une lettre du gouverneur du Niger déclarant que la mission du capitaine Lugard a pour but d'empêcher la France de prendre l'hinterland de la Côte-d'Or.

Toutefois, le capitaine Lugard a reçu l'ordre formel d'éviter tout conflit avec les forces françaises qu'il pourra rencontrer et de ne pas empiéter sur les limites des possessions françaises de la région.

Mort d'un évêque

Une dépêche de Saïgon annonce la mort de l'évêque catholique de cette ville.

A L'ÉTRANGER

VOYAGE IMPÉRIAL

Saint-Pétersbourg, 31 décembre. — L'empereur et l'impératrice se rendront, dès les premiers mois de l'année prochaine, en Finlande.

TREMBLEMENT DE TERRE

Reggio di Calabria, 31 décembre. — Les appareils sismiques de l'Observatoire ont marqué, cette nuit, deux secousses de tremblement de terre, dont une forte.

La Commission est partie de Reggio pour visiter les localités endommagées.

Les détails manquent encore.

VILLAGE SUBMERGÉ

Nouvelle-Orléans, 31 décembre. — Les vapeurs venant de la Colombie rapportent que de violentes tempêtes dévastent le littoral. La mer a envahi le village de Gaïra. Cinquante personnes ont péri.

ABORDAGE EN MER

Gibraltar, 31 décembre. — Le voilier français *Marie-Louise* a été abordé et coulé à 80 milles de Gibraltar par un steamer anglais. Cinq hommes de l'équipage de la *Marie-Louise* se sont noyés.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Pékin, 31 décembre. — Lin-Kun-Yi, ancien vice-roi de Nankin, est nommé commandant en chef des armées chinoises de terre et de mer. La dictature du prince Kung a pris fin.

A LA COUR DE RUSSIE

L'impératrice. — La santé du grand-duc Georges. — Le Palais d'hiver

St-Pétersbourg, 30 décembre.

Vous savez déjà que l'empereur est très heureux de l'union qu'il a contractée avec la princesse de Hesse. Le czar ne perd aucune occasion pour prouver son affection à sa jeune femme : c'est ce qu'on a constaté avec plaisir à la Cour.

Il faut avouer cependant que tout d'abord, la haute société pétersbourgeoise goûtait peu l'alliance d'un membre de la famille impériale russe avec une princesse allemande. Maintenant, l'opinion est favorable à l'impératrice, qui a déjà su conquérir l'estime de tous.

On n'a qu'un regret : c'est que la jeune czarine ne sache pas bien le français, et qu'elle soit obligée de converser avec son mari en allemand ou en anglais. Par contre, l'impératrice a fait de rapides progrès dans la langue russe, et Mlle Schneider, qui l'a déjà enseignée à la grande-duchesse Elisabeth-Fédorowna, sœur aînée de la czarine, est très satisfaite et très fière de son élève. Musicienne de talent, l'impératrice s'adonne encore à son art favori plusieurs heures par jour.

***

Le czar reçoit télégraphiquement et quotidiennement des nouvelles du grand-duc héritier. Le professeur Popow qui a accompagné le czarewitch au Caucase, a bon espoir, Il espère qu'avec beaucoup de soins, la santé du grand-duc ne tendra qu'à s'améliorer.

Le docteur Popow est tout décidé à envoyer son jeune malade au Caire ou dans une autre station hivernale. Peut-être même accompagnera-t-il l'impératrice douairière dans son prochain voyage.

Mais rien n'est encore décidé.

***

Le palais d'hiver, qu'habiteront leurs Majestés, est en ce moment occupé par les ouvriers chargés de réorganiser la résidence impériale. On croit que les travaux ne seront terminés qu'au mois de septembre. Une salle sera spécialement réservée aux cadeaux que Nicolas II a reçus pendant son voyage en Orient et à travers la Russie.

On prédit des merveilles.

FÉGERSH.

ÉCHEC DES PORTUGAIS AU CAP

Londres, 31 décembre.

Une dépêche de Cape-Town au *Times* annonce que les rebelles de Delagobay ont attaqué une colonne portugaise sur les rives de l'Incommati et ont tué un commandant.

Les cinq canonnières n'ont pu prendre part à l'action.

Environ mille rebelles restent cachés dans la broussaille.

Les Portugais disent avoir perdu plusieurs des leurs.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Paris, 31 décembre.

Un émule de M. Thivrier

M. Thivrier, le député à la blouse, n'a pas toujours été le seul de son espèce, mais il l'est maintenant.

La Roumanie avait en effet, il y a quelques jours encore, son député-paysan qui siégeait au Parlement avec son costume de laboureur.

Mais il a brûlé ce qu'il adorait, et la semaine dernière, au grand étonnement de ses collègues, il a fait son entrée à la Chambre revêtu d'un complet des plus bourgeois.

Tous les journaux roumains ont relaté cet incident sensationnel.

Le général Couston

On nous annonce de Pierrelatte (Drôme), que le général Couston, ancien colonel des sapeurs-pompiers de Paris, a été gravement blessé, ce matin, à la suite d'un accident de voiture.

Maladies propagées par le téléphone

L'attention de l'administration supérieure des postes vient d'être appelée sur ce fait que des maladies contagieuses peuvent se propager par l'intermédiaire des téléphones. L'on nous assure qu'il s'agit d'une communication de la Faculté de médecine.

On a déjà songé, en Allemagne, à remédier à ce danger, et l'on a signalé à notre direction générale la mise en usage de transmetteurs formés d'un certain nombre de disques en papier superposés.

La feuille supérieure est détachée avant ou après chaque conversation.

Evasion et Suicide

Limoges, 31 décembre.

Le soldat Martin Deschaumes, du 63e régiment de ligne, avait été enfermé dans une des cellules de la caserne des Bénédictins, à la suite d'un vol qu'il avait commis au préjudice de M. Marty, propriétaire du café Riche.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, le prisonnier parvint à disjoindre les pierres placées au seuil de la porte de sa cellule, souleva une poutre et put sortir par l'ouverture qu'il venait de pratiquer ; Deschaumes escalada ensuite le mur de la caserne, se rendit chez ses parents, revêtit des habits civils et partit, emportant un revolver chargé ; il dit à un de ses amis qu'il trouva sur sa route : « Je vais me suicider ! »

La gendarmerie ayant appris que Deschaumes avait été vu dans les environs de Limoges, se mit à sa recherche ; l'évadé apercevant les gendarmes, prit la fuite en tenant à la main son revolver, il se disposait à franchir une haie de clôture lorsque M. Pillaut, employé du chemin de fer, s'élança pour l'arrêter ; Deschaumes braqua alors son arme sur M. Pillaut, celui-ci s'arrêta.

Au même instant, une détonation retentit ; le soldat venait de se tirer dans la bouche un coup de revolver ; il tomba à la renverse, vomissant beaucoup de sang. Deschaumes a été transporté à l'hôpital dans un état qui ne laisse aucun espoir.

SUICIDE D'UN OFFICIER

Nancy, 31 décembre.

On a découvert dans la forêt de Maizières, avoisinant le fort de Pont-Saint-Vincent, le cadavre du lieutenant Glaise, appartenant au 153e d'infanterie.

La mort remontait à douze ou quinze heures, et est le résultat d'un suicide.

Le lieutenant Glaise, âgé de vingt-six ans, chargé de l'ordinaire de la compagnie détachée au fort, avait disparu jeudi au moment de donner la situation de ladite compagnie.

Il avait, sur une observation de son capitaine, déclaré qu'il se rendait dans sa chambre pour y chercher ses livres de comptes.

Il s'empara de son revolver, sortit du fort et se dirigea vers le bois de Maizières, où il mit fin à ses jours en se logeant dans la tête une balle de son revolver d'ordonnance.

La mort fut instantanée.

Ce jeune officier était depuis moins d'un an à la batterie Sainte-Barbe. Dans ces derniers temps, il s'était fait remarquer comme ayant une passion terrible pour le jeu. Il jouait et perdait dans une seule soirée des sommes folles.

Il y a quelques jours, les fournisseurs de la compagnie, qui n'étaient plus soldés régulièrement, donnèrent probablement de l'inquiétude au lieutenant Glaise, qui chercha, mais en vain, à se procurer, par des emprunts chez des personnes honorables de Pont-Saint-Vincent, la somme qui lui manquait : 2.500 francs environ.

Le père du lieutenant Glaise s'imposait de grands sacrifices et ne cessait de lui recommander de ne plus jouer ; il lui avait fait parvenir récemment 2.000 francs que l'officier perdit en voulant se refaire. Mercredi dernier, il lui avait encore envoyé un mandat télégraphique de 200 francs.

Tempêtes et Neiges

Cherbourg, 31 décembre.

La tempête du nord-ouest continue à souffler avec violence.

Le bateau pêcheur *Jeune Henri*, du port de Diclette, monté par un équipage de trois hommes commandés par le patron Levecl, parti vendredi dernier pour la pêche aux Congres, près de Grumes, n'a pas reparu au port, quoique tous les autres soient rentrés le même soir. Tout fait présumer qu'ayant été surpris par la tempête, le *Jeune Henri* se sera perdu corps et biens dans ces parages, réputés très dangereux pour les navigateurs.

D'un autre côté, on a aperçu ce matin, à Omonville, un navire qui paraissait jauger 150 tonneaux renversé, la quille en l'air. On n'a pas encore découvert aucune trace de l'équipage, qui se sera totalement perdu.

La côte est jonchée de nombreuses planches et épaves, qui font craindre d'autres sinistres. Au large, la mer est furieuse ; aucune communication, entre la rade et la terre n'est permise.

Tous les petits navires sur rade demandent des remorqueurs pour qu'ils puissent rentrer dans le port.

Les hommes du *Jeune-Henri*, de Diclette, étaient tous mariés et pères de famille; ils laissent dix orphelins. Plusieurs pêcheurs de harengs, surpris par la tempête, ont été obligés d'abandonner leurs filets, évalués à plusieurs milliers de francs, pour se mettre à l'abri.

Ce matin, à 11 heures, le cotre *Dandy*, relâché sur rade, chasse sur ses ancres et menace de faire côte. Il hisse le pavillon en berne et demande du secours. Le *Courlis* essaie de lui donner la remorque.

Saint-Sébastien, 31 décembre.

La neige est tombée en grande quantité dans la province de Castille. Les trains ne circulent que difficilement.

UN CRIME HORRIBLE

Trois hommes et une femme tués à coups de hachette

Roubaix, 31 décembre.

Un crime horrible a été commis, la nuit dernière ou ce matin de bonne heure, dans une maison de la rue Archimède.

En faisant sa tournée, le facteur, pénétrant dans cette maison, vit, gisant dans leur sang, les cadavres de quatre personnes, trois hommes et une femme, tués à coups de hachette.

Le parquet a été aussitôt avisé télégraphiquement. On l'attend cet après-midi. L'émotion est très vive dans le quartier.

LE DRAME DE BRUXELLES

Bruxelles, 31 décembre.

Avant-hier après-midi, vers trois heures, un individu entrait dans les bureaux de l'agent de change Matthis, boulevard du Nord.

Un seul employé, M. Edouard Dhaenens, âgé de trente ans se trouvait derrière le guichet, M. Matthis et ses autres employés n'étant pas encore rentrés de la Bourse.

L'individu qui venait d'entrer se précipita sur l'employé et lui porta trois violents coups de couteau à la gorge.

Le malheureux, mortellement blessé, eut encore la force de se précipiter dehors en criant au secours. Puis il s'affaissa.

La foule accourut. Le voleur, se voyant découvert, prit la fuite ; mais, sur le point d'être arrêté par les passants, il se tira trois coups de revolver dans la tête et tomba raide mort.

Le cadavre a été déposé provisoirement dans les bureaux de l'agent de change, devant lesquels une foule énorme s'était immédiatement amassée, puis transporté à l'hôpital Saint-Joseph.

M. Dhaenens, dont les blessures sont horribles, a été transporté au même hôpital, où l'on considère son état comme très alarmant.

Il résulte des premières recherches du Parquet que l'auteur de l'attentat est un nommé Jiohanis Ravado, né à Attilio-Pompilio, près de Naples, le 14 mai 1866.

On a trouvé dans les poches de l'assassin qui s'est fait justice, avec un extrait de son acte de naissance, un billet de mille francs et quelques pièces d'or provenant d'un vol commis dans la caisse du malheureux employé.

Ravado s'était rendu, ces derniers jours, chez plusieurs agents de change de Bruxelles. Il méditait ainsi, en étudiant l'état des lieux, un vol important.

L'arme dont le meurtrier s'est servi est un couteau de cuisine dont le dos de la lame avait été aiguisé de façon à en faire une arme à deux tranchants.

UN JOURNALISTE CONSCIENCIEUX

Un journaliste de Waverly (Jowa) remettait dernièrement à ses compositeurs un article dans lequel il annonçait qu'il s'était suicidé, en se jetant, au passage d'un train, sous les roues d'une locomotive.

Le rédacteur expliqua que la vie lui étant impossible, il était résolu à se tuer. Par un excès de scrupule qu'on ne saurait trop louer, il avait tenu que son journal fût renseigné le premier.

Le lendemain, la *Gazette* publiait un article relatant le suicide de l'un de ses rédacteurs.

LA FRIGOTHÉRAPIE

Sous ce titre, nous avons mentionné, il y a quelque temps, l'exposé à l'Académie des sciences des travaux du professeur Pictet sur les lois du rayonnement à basses températures et sur les applications que ce physicien en a fait découler pour la thérapeutique. On nous a déposé à ce sujet diverses questions auxquelles M. de Parville a répondu par anticipation dans sa revue scientifique des *Débats*. En voici la partie la plus intéressante :

M. Pictet, comme on sait, est parvenu à produire des températures inconnues jusqu'ici. Il existe sur le globe une ou deux régions où le thermomètre descend, en janvier, à 50 et 55 degrés au-dessous de zéro. C'est déjà joli. Ce n'était pas assez pour le physicien de Genève; il a su produire des froids artificiels de 140 à 150 degrés, trois fois plus énergiques que nos froids naturels les plus rigoureux.

Comment se comportent les corps chauds à ces températures exceptionnelles ? M. Pictet a reconnu qu'il n'était pas d'écran qui empêchât les vibrations frigorifiques de parvenir aux corps chauds quand ces corps sont exposés à des températures inférieures à — 65°. Les vibrations frigorifiques, dit-il, traversent toutes les substances quand elles sont plongées dans un milieu inférieur à 65 degrés au-dessous de zéro. Les substances les moins conductrices laissent ces rayons passer. On a beau envelopper un corps chaud de laine, de flanelle, de fourrure, le corps chaud se refroidit, les vibrations frigorifiques les pénètrent comme un rayon de soleil traverse une vitre.

Les animaux sur terre ne sont jamais soumis à des températures plus intenses que — 50 degrés, et, dans ces conditions, la fourrure dont la nature les a revêtus les protège parfaitement contre le froid. Mais allons plus loin. Plongeons un chien enveloppé de couvertures et de duvets réputés bien chauds dans une enceinte frigorifique maintenue à 110 degrés au-dessous de zéro. M. Pictet dit : « Les rayons, compris entre — 65° et plus 37°5, température du chien, seront absorbés par la pelisse et les couvertures, ce qui supprimera totalement l'impression de *froid à la peau*; l'organisme de l'animal éprouvera une perte de chaleur due aux rayons froids compris entre — 110° et — 65°, qui traverseront les ouvertures et le duvet. Tout le corps du chien va ainsi se refroidir sans que la peau soit engagée comme *agent révélateur* du danger que court l'animal. »

Nous avons cité les propres paroles de M. Pictet, pour que les physiciens et les physiologistes aient sous les yeux la véritable pensée de l'auteur. En ce qui nous concerne, nous aurions des réserves à présenter sur l'explication des faits. Mais ne nous attardons pas sur ce point; ce qu'il importe qu'on sache, c'est le résultat des expériences. Or, dans ces conditions nouvelles de réfrigération réalisées pour la première fois, M. Pictet a constaté que tout l'appareil digestif de l'animal refroidi reçoit un stimulant si puissant qu'en quelques minutes une faim intense se manifeste ainsi qu'une augmentation de la circulation sanguine. On nous demandera si les animaux ont parlé pour que M. Pictet soit si bien renseigné. A la sortie du milieu réfrigérant, ils se jetaient avec avidité sur leur pâtée et témoignaient ainsi d'une « faim vraiment canine », mais la preuve fut faite autrement.

Nous avons dit, en effet, que l'auteur se soumit lui-même à des expériences qui, en huit courtes séances, le guérirent d'une douloureuse affection d'estomac dont il souffrait depuis dix ans. Quelle conclusion, dit M. de Parville, en faut-il tirer?

Vous tous qui digérez mal, qui souffrez de mauvaises digestions, imitez M. Pictet, et vous aurez un estomac d'Autruche. Chaque chose neuve exigeant une étiquette, M. Pictet a nommé *frigothérapie* cette utilisation du rayonnement avec très basse température opérant sur des malades bien couverts de pelisses.

Est-ce une illusion? L'estomac de M. Pictet répond catégoriquement par la négative. Mais tous les estomacs ne se ressemblent pas. Voilà l'objection. Pour apprécier la valeur réelle de la frigothérapie, il faut multiplier les essais. M. Pictet va établir dans son laboratoire un appareil frigorifique convenable; M. le professeur Bouchard et d'autres expérimentateurs pourront étudier la méthode méthodiquement.

On saura donc bientôt si, — ce qu'il faut espérer, — l'exposition à un froid anormal exerce réellement l'influence toute puissante qu'a observée sur lui-même l'ingénieux physicien de Genève.

On sait déjà que l'appétit augmente par les temps froids et secs et que les basses températures exercent une influence stimulante sur tout l'organisme. Attendons. Et si ce froid de 100 degrés au-dessous de zéro allait guérir les bronchites! — J.

Echantillons de Cartes de Visite

Il y a des gens qui font collection de cartes de visite; c'est peut-être plus intéressant qu'on ne le croirait au premier abord. Combien suggestives les mentions qui accompagnent le nom obscur d'un mégalomane ! M. René Malliet, du *Rappel*, en a glané quelques-unes fort curieuses que voici :

Membre du suffrage universel et de la société des pétitionnaires de France. — Au diteur au collège de France, etc.

Vous riez ? Vous pensez que ce sont là des mots de la fin ? J'ai vu la carte d'un honnête patenté de la banlieue ; elle portait cette qualification : *Abonné aux chemins de fer de l'Est*. Un officier d'académie avait modestement fait imprimer au-dessous de son nom à la Bouvard et Pécuchet : *Membre de l'Académie*.

Voici un négociant qui aurait pu se borner à rappeler ses titres commerciaux d'ailleurs fort honorables. Pas du tout : il s'intitule membre : *du comité pour l'amélioration de la rue Monsieur-le-Prince et des rues adjacentes (sic)*.

Nos confrères ne sont pas exempts de ce léger travers. Qui ne connaît le cas du malheureux T... — si tragiquement assassiné — dont la carte était ainsi libellée : « *Critique d'art au journal le Bétail !* » M. R... nous apprend, lui, qu'il est « *auteur d'une ode au sergent Bobillot*, etc. » J'ai rencontré plusieurs cartes avec cette mention hypothétique : « *Futur secrétaire de la rédaction du journal le... en formation.* »

Et les hommes politiques, parlons-en ! M. M..., conseiller municipal en province, ajoute à ses titres d'élite, de membre honoraire de la compagnie des sapeurs-pompiers et de la fanfare locale celui de « *Père du peuple* ».

M. Joseph-Ferdinand Bernard se révèle à nous, comme « *professeur de respiration, inventeur de la gymnastique pulmonaire* ». Valentin-le-Désossé, le danseur du Moulin-Rouge, est simplement « *lauréat des concours chorégraphiques de Mabille et de l'Elysée-Montmartre* ». Les cartes de sa partenaire la Goulue portent, les unes son nom de famille, *Louise Weber* avec la qualité vague d'*artiste*, les autres, son nom de guerre, escorté d'emblèmes cythéréens.

Un pauvre diable de comparse attaché à un théâtre de la rive gauche se dit « *artiste muet* ». Un gardien de jardin zoologique essaye de relever ses humbles fonctions en les couvrant de cette étiquette : « *Attaché à la ménagerie* ».

Et les inventeurs! Je n'en finirais pas si j'entreprenais de narrer les prétentions que dénoncent leurs cartes. J'ai sur ma table les cartes des inventeurs du *porte-plume aérien*, de la *bicyclette-ballon*, de la *bretelle automatique pour le tir en courant*, de l'*épée graduée* pour duels bourgeois, etc.

A qui décerner la palme dans ce tournoi incohérent ?

COURRIER MARITIME

— La *Navarre* est arrivée à Saint-Nazaire avec 20 passagers et 5.058 colis.

— La *Normandie* est arrivée hier, à 4 heures du matin, au Havre.

— L'*Orénèque* a quitté Dakar pour Pernambuco samedi à huit heures du soir.

Les Sports

LA VÉLOCIPÉDIE AU TONKIN

Le vélocipède commence à se développer au Tonkin. L'absence presque totale de routes empêche les excursions.

Néanmoins un club s'est constitué à Haïphong, sous le nom de la Pédale Haïphonnaise.

Le gouverneur général vient d'accorder à la jeune société une somme de 300 piastres à titre d'encouragement.

MARINS CYCLISTES

Un vaisseau de guerre, le *Mersey*, a, à son bord, un grand nombre de marins cyclistes et ils profitent chaque fois qu'ils le peuvent des escales. Ainsi, étant arrêtés la semaine dernière à Birkenhead, ils se sont empressés d'organiser une course entre eux.

LE COUREUR LINTON

Linton, l'adversaire de Dubois, sera prochainement de retour à Paris et partira dans la course de 24 heures. Il espère battre le record de Rivierre que celui-ci vient d'établir dans la course de 1.000 kilomètres.

Auparavant il s'attaquera aux records de 50 milles et de 100 milles, sur piste couverte.

JURISPRUDENCE

La responsabilité des compagnies de chemins de fer en matière de colis postaux. — Quoique la convention du 2 novembre 1880, approuvée par la loi du 3 mars 1881, ait décidé que les contestations relatives au service des colis postaux seraient déférées aux tribunaux administratifs, la compétence en cette matière n'avait pas encore été nettement déterminée par la jurisprudence.

Certains particuliers, en effet, qui avaient cru pouvoir adresser leurs réclamations aux tribunaux avaient été déboutés par la Cour de cassation, et, d'autre part, le Conseil de préfecture avait été déclaré incompétent par un arrêt du Conseil d'Etat.

Cette Assemblée, statuant au contentieux, vient de régler souverainement la question sur le pourvoi d'un négociant de Paris, qui demandait la réparation de détournements dont il avait été victime à la suite d'infractions commises par les agents de la Compagnie de l'Ouest aux règlements sur le service des colis postaux.

Il résulte de la décision du Conseil d'Etat que les réclamations en pareille matière doivent être adressées au ministre du commerce, dont la décision pourra être déférée au Conseil d'Etat par la voie contentieuse.

Le monopole des avocats. — L'ordonnance de 1827 relative à la plaidoirie devant les cours et tribunaux porte que les avoués non licenciés pourront, dans certains tribunaux où le nombre des avocats est insuffisant, plaider les causes dans lesquelles ils occuperont. On sait que les cours d'appel arrêtent annuellement l'état des tribunaux de leur ressort où les avoués pourront aussi plaider. Aux termes de l'ordonnance, les délibérations prises en pareille matière sont soumises à l'approbation du garde des sceaux.

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, vient, à la suite d'un conflit avec la chancellerie et l'ordre des avocats de Philippeville, de décider que, si l'ordonnance de 1892 ne soumet à l'approbation du garde des sceaux que les délibérations des cours d'appel autorisant exceptionnellement les avoués à plaider, c'est dans le but évident de lui permettre de veiller à ce que cette faculté ne soit accordée que devant les tribunaux où il estimera que le nombre des avocats inscrits est insuffisant.

Mais, au contraire, ne sont pas sujettes à l'approbation ministérielle les délibérations par lesquelles les cours d'appel, en refusant de donner ou maintenir aux avoués l'autorisation de plaider, ne font que conserver ou rendre aux avocats, l'exercice du droit qu'ils tiennent de l'ordonnance elle-même.

Lyon et la Région

LES RÉCEPTIONS

Au Quartier Général

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le général Voisin, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14e corps d'armée, a reçu hier, à midi 1/2, les officiers et les chefs de service placés sous ses ordres.

Ces messieurs lui ont présenté leurs souhaits de nouvel an.

Dans une allocution fort touchante, M. le général Voisin a remercié l'armée de Lyon des sentiments qu'elle lui exprimait. Il a ajouté qu'il était heureux de commander de tels soldats qui, le jour venu, seraient dignes de défendre le poste avancé que la Patrie leur a confié et qu'il comptait sur leur entier dévouement.

A une heure et demie les réceptions du quartier général étaient terminées.

A la Préfecture

En sortant de l'hôtel du gouvernement militaire, les délégations civiles et militaires se sont rendues à la préfecture où elles ont été reçues dans l'ordre suivant :

Le général commandant le génie et l'état-major particulier du génie, l'intendant militaire et les sous-intendants militaires de Lyon, les ingénieurs de la marine, les aumôniers de la garnison de Lyon, les officiers d'administration de l'hôpital Desgenettes, le directeur d'artillerie de Lyon, le directeur de l'Ecole de santé militaire et les officiers de son service, le colonel et les officiers du 121e de ligne, le colonel et les officiers du 98e de ligne (portion principale), les officiers de l'état-major de la 6e division de cavalerie, le commandant et les officiers du 11e bataillon d'artillerie de forteresse, le corps consulaire de Lyon, le général Le Roy, commandant la 51e brigade d'infanterie et son officier d'ordonnance, le directeur du service de santé du gouvernement de Lyon et du 14e corps d'armée et les officiers de son service.

Le commissaire du gouvernement et les officiers du Conseil de guerre, le colonel et les officiers du 10e cuirassiers, le colonel et les officiers du 157e, le lieutenant-colonel et les officiers du recrutement, le général commandant la 3e brigade de chasseurs et son officier d'ordonnance, les officiers de réserve et de l'armée territoriale, le président et les membres du Conseil d'arrondissement de Lyon.

Le général Guérin, commandant l'artillerie de Lyon et son officier d'ordonnance, le colonel et les officiers du 158e, le chef d'escadron et les officiers du 14e escadron du train des équipages militaires, le colonel et les officiers du 96e, les adjoints du génie de la place de Lyon, le colonel et les officiers de gendarmerie, le président et les membres du Conseil général du Rhône.

Le chef d'escadron et les officiers d'artillerie de la 6e division de cavalerie, le colonel et les officiers du 52e, le général d'Orcet et son officier d'ordonnance, le général Pédoya, commandant la brigade régionale, le lieutenant-colonel et les officiers du 8e chasseurs, le chef d'état-major et les officiers d'état-major du gouverneur, le général Godfroy, commandant le département du Rhône et les officiers de son état-major, le colonel et les officiers du 7e cuirassiers.

Le Procureur général près la Cour d'appel, le général Gras et son état-major, le Maire, les adjoints et les membres du Conseil municipal de Lyon. M. le Préfet a eu pour chacune de ces délégations un mot aimable pour les remercier de leur visite à laquelle il s'est montré très sensible.

M. Rivaud a reçu ensuite les membres de l'administration placés directement sous ses ordres.

Les réceptions continueront aujourd'hui à la Mairie, à l'Archevêché et au Palais de Justice.

A LA GARE DE PERRACHE

Nous ne saurions trop féliciter M. Pillon, directeur des postes, ainsi que les employés de cette administration, de l'énergie avec laquelle ils poursuivent impitoyablement les employés infidèles qui se sont glissés dans un personnel si recommandable.

Après la condamnation justement sévère prononcée par le tribunal correctionnel contre le facteur auxiliaire Druc, on avait lieu d'espérer que ces faits déplorables ne se renouvelleraient pas de longtemps.

C'était une simple illusion et il fallut bien se rendre à l'évidence. Deux employés du bureau des commis de la gare de Perrache, les sieurs Louis Bouichou, 20 ans, demeurant, 2, rue Sainte-Hélène, et Henri Byé, 22 ans, 23, rue de Condé, ont été pris hier en flagrant délit et mis en état d'arrestation.

Hâtons-nous de déclarer que le montant de leurs détournements est très minime.

Ces arrestations ont été opérées dans les circonstances suivantes : Depuis quelque temps, on avait reçu au bureau de Perrache, de nombreuses réclamations, dans lesquelles les intéressés se plaignaient de n'avoir pas eu livraison de petits colis expédiés par poste, principalement des paquets contenant des échantillons « sans valeur ».

Ces échantillons avaient cependant pour Bouichou et Byé, une certaine valeur, car ils se les appropriaient et les revendaient ensuite à vil prix.

A la suite des plaintes dont nous parlions plus haut, une surveillance fut organisée.

Elle aboutit, hier, à la découverte des

deux employés infidèles, qui furent trouvés porteurs d'un certain nombre de timbres qu'ils avaient détachés des cartes de visite avant qu'ils fussent marqués à l'encre indélébile.

Bouichou et Byé ont reconnu les faits qui leur étaient reprochés et ont été mis en état d'arrestation par M. le commissaire spécial de la gare de Perrache.

Ils ont été conduits dans la soirée au dépôt du palais de justice et seront présentés mercredi matin au petit parquet.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 o/o, 101.62; Extérieure, 73,42; Crédit Lyonnais, 838.75; Banque ottomane, 673.12; Autrichiens, 823.75; Nord-Espagne, 113.12.

Chronique Locale

Le temps qu'il fait

La neige recouvrait hier matin nos rues et nos places; les chutes de chevaux étaient nombreuses, et pour parer à ces accidents la municipalité et la Compagnie des tramways ont fait jeter du sel et du sable sur la voie publique.

La foule était, hier lundi, presque aussi nombreuse que dimanche, et les camelots, les marchands d'oranges, de jouets à treize sous, vingt-neuf sous et trente-neuf sous ont débité assez facilement leur marchandise. Nous souhaitons que la journée du Premier de l'An leur soit encore plus favorable.

Nécrologie

On annonce de Strasbourg la mort de M. Victor Martha, qui a succombé, après une longue maladie, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il avait pour frères MM. Eugène Martha, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Lyon; Martha, membre de l'Institut de France, professeur à la Faculté des Lettres de Paris; l'abbé Alphonse Martha, chanoine honoraire d'Amiens.

Réceptions du premier Janvier

M. le premier président de la Cour d'appel de Lyon, empêché, ne recevra pas aujourd'hui, à l'occasion du Jour de l'An.

Faculté de Droit

Les vacances de la Faculté de droit ont commencé samedi et prendront fin lundi 7 janvier.

Les tirs de combat

Le ministre de la guerre vient de faire connaître que les dispositions soutenues dans la lettre collective du 7 janvier 1890 seront appliquées en 1895 pour l'exécution des tirs d'instruction et des tirs de combat par les troupes d'infanterie.

Les tirs de combat seront exécutés avec l'armement modèle 1874, excepté aux 1er, 2e, 6e, 7e, 14e, et 15e corps d'armée.

Notre garnison

On nous annonce, pour l'automne prochain, le départ des 3e et 8e chasseurs à cheval qui, allant prendre garnison à Lure et Dôle, seront remplacés à Vienne et à Lyon par les 1er et 12e dragons.

Ce changement apporté dans notre garnison, désormais exclusivement composée de grosse cavalerie, ne sera pas sans causer quelques regrets dans notre ville, où le pimpant uniforme des chasseurs jetait, au milieu de la monotonie des rues, une note si fraîche et si gaie.

Chemin de fer de la vallée d'Azergues

M. Carret, conseiller général du canton de Lamure, a reçu hier de M. Caillaux, ancien ministre, président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, une lettre qui intéresse vivement notre région.

De cette lettre, il appert que la section de *Lozanne à Lamure* pourra être livrée à l'exploitation dans le courant du mois de septembre de l'année prochaine (1895).

Postes et télégraphes

Sur la proposition du directeur général des postes et télégraphes, les médailles de bronze décernées précédemment à MM. Gervaise, gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon, et Lallouette, facteur des télégraphes à Lyon, sont transformées en médailles d'argent.

La médaille de bronze est attribuée à MM. Bosse, courrier-convoyeur à Lyon, et Morgand, brigadier cgargeur à Lyon.

La protection des animaux

Sur la demande de la Société protectrice des animaux, le ministre de l'instruction publique va inviter les autorités académiques à faire parvenir aux établissements universitaires et aux instituteurs des écoles primaires des affiches renfermant les prescriptions de la loi Grammont.

Ces affiches seront placées dans chaque classe à un endroit très apparent, afin qu'elles puissent être lues par tous les élèves.

Une école électrotechnique

Il est fortement question de créer à Lyon une Ecole nationale électrotechnique.

Il n'existe en France, en effet, aucune école faisant spécialement des électriciens; il y en a plusieurs à l'étranger. L'électricité est cependant aujourd'hui une industrie assez avancée pour que les ingénieurs et les praticiens qui s'en occupent subissent une préparation absolument particulière à leurs travaux.

Un centre scientifique et industriel comme Lyon serait on ne peut mieux choisi pour la création de cette école, assurée d'un bel avenir par la nature de son enseignement.

Les Colis postaux

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant:

A partir du 1er janvier prochain, le poids maximum des colis postaux, qui était fixé à 3 kilog. dans les relations de la France avec la Grande-Bretagne, sera élevé à 5 kilog. Les colis de la nouvelle catégorie de 3 à 5 kilog. seront soumis à une taxe de 2 fr. 60, y compris le droit de timbre français et le droit de factage en Angleterre.

Des colis de 3 à 5 kilog. seront également acceptés à destination des colonies anglaises; la taxe de ces colis varie suivant les différentes destinations.

Enfin, la République argentine admettra, dès le 1er janvier, des colis atteignant le poids maximum de 5 kilog. sans augmentation de la taxe actuelle.

Le *Journal officiel* publie, d'autre part, le décret relatif à la taxe à payer pour l'expédition des colis.

Le même décret fixe le droit d'assurance à payer, au départ de la France continentale, par l'expéditeur d'un colis postal de valeur déclarée à destination des bureaux de poste étrangers établis en Turquie et à Tripoli de Barbarie à 35 centimes par 300 francs ou fraction de 300 francs.

L'Affaire des cuivres

Les débats de l'affaire dite des «Cuivres» sont loin d'être épuisés.

La première chambre de la Cour d'appel, après avoir déjà entendu les plaidoiries de Mes Morin et Jacquier, a renvoyé la continuation de ces intéressants débats à demain mercredi, 2 janvier.

Le «Sansonnet»

La valeur n'attend pas le nombre des années et le «Sansonnet», né d'hier, se fait déjà remarquer par le choix des poètes et des musiciens qui fréquentent son nid.

D'ailleurs, comment ne pas être ou poète ou musicien, quand on a pour interpréter ses œuvres des artistes comme Mlle Faintrenie, qui a une façon si agréable de dire les vers! On ferait de la poésie rien que pour le plaisir de l'entendre déclamer par le jeune professeur de diction, dont les cours sont de plus en plus suivis. Mlle Montmain a chanté à ravir une œuvre nouvelle du sympathique vice-président, H. Brunier qui, dans: «Bonjour hiver!» a fait preuve, non seulement de musicien distingué, mais aussi de poète délicat.

MM. Guillermain, Benoist-Mary, Monnier, Sobretti, dans ses œuvres, se sont également fait applaudir. Le «Sansonnet», dont les séances sont de plus en plus suivies, met en pratique sa joyeuse devise: Pour chanter mieux, chantons ensemble!

FAITS DU JOUR

Terrible accident. — Un vieillard a été heurté et renversé hier, à 11 heures du matin, dans la Grande rue de la Guillotière, à l'angle de la rue de la Madeleine, par un camion lourdement chargé qui lui a passé sur le corps.

Ce vieillard, dont l'état est fort grave, n'a pu donner aucun renseignement sur son état civil. Il est atteint d'une grande surdité, et, aux demandes qui lui ont été faites, n'a pu répondre que par les noms des journaux de Lyon.

L'enquête ouverte immédiatement permet d'écarter d'ores et déjà la responsabilité du camionneur qui, à plusieurs reprises, a invité cet infortuné à se retirer et n'a pu retenir son cheval pour éviter de le renverser.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, le blessé a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à 10 heures du matin, dans le logement de M. Razy, 87, rue Bugeaud.

Le feu qui avait pris naissance dans un placard, a été éteint par les pompiers du poste de la rue Cuvier.

Les dégâts ne sont pas très élevés.

— Un autre commencement d'incendie dû à l'imprudence d'une bonne qui en cherchant une clef a mis le feu à un lit, s'est déclaré hier à 2 heures de l'après-midi, au n° 22 de la rue des Remparts-d'Ainay, chez M. Monot.

Les dégâts, d'ailleurs couverts par une assurance, sont évalués à 800 fr. environ.

A nos lecteurs

Il nous semble à propos d'appeler l'attention sur un produit spécial qui se recommande aux personnes sujettes aux affections des bronches et du larynx si communes dans nos régions.

Le *Gaïacol Degoulet* est véritablement précieux pour garantir contre les funestes effets des brouillards et du froid. Ce bonbon médicamenteux calme très bien la toux, fait disparaître l'oppression, soulage le catarrhe tout en parfumant l'haleine et assainit les voies respiratoires en y introduisant, par inhalation, son action antiseptique.

Dans toutes pharmacies. *Dépôt général:* **Ancienne Pharmacie Lardet**, *place des Jacobins, 1, Lyon.*

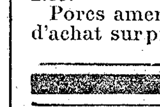
COUVEUSES D'ENFANTS
AVEC BÉBÉS VIVANTS
Voir: 1, rue de la République, **LYON**

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 31 décembre 1894. — *Colza*: courant 50... à 50.25 janvier 49.75 à ....., 4 premiers 49.50 à ....., 4 de mars 47.50 à 48.25 Tendance soutenue.

Lin: courant 51... à 50.50 jan. 49 .. à ..... 4 premiers 48.50 à 49..., 4 de mars ..... à ... .. Tendance calme

Sucre: courant 25.50 à .....,jan. 25.50 à ..... 4 premiers 25.75 à ....., 4 mars 26.12 à ..... 4 mai 26.50 à 26.62. Tendance lourde.

Le Havre. — *Café* (cote officielle), décembre 10 h. ....», midi, ... Tendance:

Lyon-Vaise. — *Marché aux bestiaux du 31 décembre:*

Porcs amenés 1586, vendus 1386, renovi 200. Prix payés de 108 à 116 fr. les 100 kil., droits d'octroi non compris.

Vilain marché, vilaine marchandise, prix en faiblesse accentuée.

Villefranche. - *Marché du 31 décemb.*: Bœufs amenés, 58. Vendus, 54. Prix du kilo d'achat sur pied, 0.80. Prix du kilo à l'étal, 1.60.

Vaches amenées, 48. Vendues, 45. Prix du kilo d'achat sur pied, 0.68. Prix du kil. à l'étal, 0.90.

Veaux amenés, 9: Vendus, 9. Prix du kilo d'achat sur pied, 1.08. Prix du kilo, 1.60.

Moutons amenés, 42. Vendus, 38. Prix du kilo d'achat sur pied, 0.85. Prix du kilo à l'étal, 2.00.

Porcs amenés 59. Vendus, 54. Prix du kil. d'achat sur pied, 1.08 Prix du kilo à l'étal, 1.50.

Dernière Heure

Paris, 31 décembre.

Un scandale sportif

Le comité de la Société d'encouragement vient de disqualifier à vie le baron de Laroullière, pour avoir falsifié les papiers de ses chevaux, de manière à faire courrir des pur-sang avec les avantages accordés aux bêtes de demi-sang.

Les prix gagnés ainsi seront remboursés.

Suicide d'un financier

Berlin, 31 décembre.

M. Sichel, directeur de la Compagnie commerciale, société financière importante, vient de se suicider. Il s'était livré à des opérations de bourse qui ont gravement compromis le crédit de la société.

Les socialistes italiens

Milan, 31 décembre.

Le procès des socialistes vient de se terminer.

Six d'entre eux ont été condamnés à six mois de prison, une femme à trois mois; onze des inculpés ont été acquittés.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Paris, 31 décembre.

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE

Le corps expéditionnaire de Madagascar comprend 13 bataillons d'infanterie, 7 bataillons d'artillerie, 3 sections mixtes de munitions, 2 sections de parcs, des détachements d'ouvriers d'artillerie et d'artificiers, un escadron du train à six compagnies, une section de commis-ouvriers d'administration, une section d'infirmiers.

Sur ces troupes, l'armée coloniale fournira six bataillons dont trois de la métropole et trois de troupe indigène, savoir: un bataillon de Sakalaves; un des volontaires de la Réunion et un d'Haoussas et de Sénégalais; trois batteries de montagne et une section mixte de munitions.

L'armée de terre formera: un régiment d'infanterie de trois bataillon de quatre campagnie, un bataillons de chasseurs à pied de quatre compagnies, un régiment d'Algérie comprenant un bataillon de la légion étrangère et deux bataillons de tirailleurs.

Le régiment d'infanterie portera le numéro 200; le bataillon de chasseurs, le numéro 40.

Les autres corps au titre de l'armée de terre seront constitués exclusivement avec les volontaires, qui devront réunir les meilleures conditions de bonne conduite, de vigueur et d'aptitude à faire campagne en à Madagascar.

Les jeunes gens de la classe 1893 et les engagés volontaires âgés de moins de 21 ans, trop jeunes pour opposer assez de résistance aux influences climatériques, ne seront pas admis.

Les officiers ou assimilés seront désignés par voie de tirage au sort. Parmi ceux appartenant aux réserves de corps d'armée, qui concourent à la formation de chaque unité, et qui demanderont à faire partie du corps expéditionnaire, le ministre se réserve de désigner les officiers qui devront faire partie de l'état-major et des services du corps expéditionnaire.

Le hommes de la classe 1891, qui demanderont à partir, seront prévenus qu'ils pourront être maintenus sous les drapeaux après l'époque normale du renvoi de leur classe, si l'expédition se prolonge au delà de cette date. Toutefois, ces hommes seront rapatriés avant la fin de l'expédition, si l'envoi des troupes de relève permettait de le faire sans inconvénients pour le service.

Les 3e, 4e, 5e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 16e, 17e et 18e corps seront appelés à fournir chacun une compagnie, qui sera complétée par les volontaires du même corps ou, en cas d'insuffisance, avec les volontaires provenant des corps d'armée non désignés pour fournir une compagnie.

Le bataillon de chasseurs à pied sera formé, d'après les mêmes principes, pour les 11e, 12e, 14e et 22e bataillons.

Aucun gradé ne sera admis à rendre ses galons pour faire partie de l'expédition.

Le régiment d'Algérie comprendra:

1° Un bataillon de la Légion étrangère, dont deux compagnies seront formées par chacun des deux régiments étrangers désignés par le commandant du 19e corps.

2° Deux bataillons de tirailleurs: l'un du 3e tirailleurs, l'autre formé de deux compagnies du 2e et de deux compagnies du 1er.

Ces troupes seront, comme les précédentes, désignées par le commandant du 19e corps et complétées s'il y a lieu.

Les quatre batteries de l'artillerie de terre seront deux batteries de 80 de montagne, fournies par les troupes de l'Algérie et deux batteries de 80 (mortiers), fournies par les 6e et 38e d'artillerie.

L'escadron de cavalerie sera fourni par le 1er chasseurs d'Afrique, sur la désignation du commandant du 19e corps d'armée.

Chacun des 1er, 3e, 4e, 6e régiments du génie fournira une compagnie tirée au sort et complétée d'après les mêmes principes que dans les autres armes.

Les détachements d'infirmiers et d'ouvriers militaires d'administration seront fournis avec des volontaires provenant de ces sections et, en cas d'insuffisance, avec des volontaires tirés de l'infanterie.

Pour donner la cohésion nécessaire aux troupes ainsi organisée, les compagnies devront être formées dans leur corps respectif pour le 1er février.

Ces corps de troupe seront réunis, prêts à marcher pour le 15 mars.

Les compagnies prélevées sur les corps de troupe des régions de la Métropole seront constituées pour les nominations d'officiers et des cadres, par un nivellement d'effectif à l'intérieur des corps de troupe intéressés.

Ces diverses dispositions seront portées à la connaissance des intéressés par la voie hiérarchique.

Les demandes en vue de faire partie de l'expédition pourront être alors régulièrement accueillies.

LA RÉVOCATION DE M. DE LANESSAN

Paris, 31 décembre.

Le *Soir* publie un interview qu'il attribue à un haut fonctionnaire des colonies, et au cours duquel celui-ci aurait dit:

Le ministère est embarrassé, et sa conduite interloque plus encore les adversaires de M. de Lanessan.

Déjà, celui-ci est révoqué. D'autre part, ceux d'entre nous qui se permettent de critiquer sa gestion administrative subissent inopinément les rigueurs de M. Delcassé. Que faire? Il faut attendre.

— Mais ne pensez-vous pas que la cause de cette révocation ne soit pas celle indiquée par le décret qui la comporte?

— Oh! le moindre doute est impossible à cet égard; il se peut que le dernier courrier ait apporté de nouvelles charges contre le gouverneur, mais il y a bien longtemps que son déplacement était décidé en haut lieu. A l'époque de son congé, la question avait été agitée en Conseil des ministres, et ce n'est que grâce à l'influence d'un homme politique des plus en vue, que M. de Lanessan fut autorisé à retourner en Indo-Chine.

M. de Lanessan, d'ailleurs, est admirablement armé contre ses adversaires. On ne sait pas ici le crédit dont il jouit au Parlement; il est donc probable que les véritables scandales, financiers et autres, dont l'Indo-Chine est depuis longtemps le théâtre, ne seront pas livrés à la publicité, et qu'on accordera une belle compensation à M. de Lanessan, lors de son retour en France; car, encore une fois, l'ex-gouverneur général a des *petits papiers* qui intéresseraient au plus haut degré nombre de députés, de sénateurs et même quelques ministres.

LES GITES D'ÉTAPE

Paris, 31 décembre.

Les commandants de corps d'armée vont procéder dès ce mois-ci à une revision importante pour toutes les localités du territoire, celle des gîtes d'étape. Une instruction ministérielle les invite à examiner les propositions déjà formulées afin de combler des lacunes sensibles dans plusieurs régions en faisant remarquer que le nombre des itinéraires servant à régler les mouvements de troupes ne saurait être trop grand.

Le travail réclamé sera établi de concert avec les préfets et devra parvenir au ministère avant le 1er mars.

Il est recommandé en outre de rechercher et d'indiquer exactement les ressources en hommes et en chevaux des communes proposées comme nouveaux gîtes d'étape.

LES DÉBITS DE BOISSONS

Paris, 31 décembre.

A la suite de rapports transmis par les chefs de légion de gendarmerie, les préfets sont invités à notifier aux municipalités des instructions pour l'exécution de certaines formalités relatives aux autorisations exceptionnelles en faveur des débits de boissons.

Ces autorisations ne seront pas admises si elles sont verbales, comme il a été constaté, paraît-il, pour un grand nombre.

Celles qui seront formulées régulièrement par les maires pour les jours fériés, les dimanches, à l'occasion des foires et assemblées, constitueront une mesure générale «n'exceptant aucun débitant» autorisant à laisser les établissements ouverts jusqu'à minuit.

S'il s'agit de fêtes de noces, de corporations, de sociétés, les débitants pourront conserver *exclusivement*, jusqu'à 2 heures du matin, les personnes participant à ces fêtes.

Les autorisations afin de dépasser cette limite sont réservées aux préfets et aux sous-préfets. En outre, les maires devront porter leurs décisions à la connaissance de la gendarmerie, au plus tard avant-midi, le jour pour lequel elles seront accordées.

SINISTRES MARITIMES

Brest, 31 décembre.

La goëlette *Albert-Elisabeth*, de Saint-Brieuc, a fait naufrage.

On croit qu'elle s'est perdue corps et biens.

Saint-Sébastien, 31 décembre.

Une collision s'est produite entre deux vapeurs, par suite de la tempête.

Deux matelots ont été tués.

ACCIDENT DE CHASSE

Tunis, 31 décembre.

Ce matin ont eu lieu, à la cathédrale, au milieu d'une affluence considérable, les obsèques de M. Convert, lieutenant au 4e régiment de zouaves.

M. Convert, en revenant de la chasse, avait laissé une cartouche dans son fusil. Le coup partit accidentellement et tua le lieutenant.

LES SCANDALES ITALIENS

Rome, 31 décembre.

Il résulte d'une note fournie par M. di Rudini que le grand cordon de l'ordre de St-Maurice et Lazare, conféré à Cornélius Herz par M. Crispi, fut transmis au nom de celui-ci, par le service du ministère le 7 février 1891, c'est-à-dire huit jours seulement après la démission de M. Crispi, et par son ordre, tandis qu'il remplissait encore les fonctions de président du Conseil par intérim.

Le roi fit rapporter le décret quelques jours après, en dehors de l'initiative de M. di Rudini, et simplement parce qu'il regrettait d'avoir suivi en cette affaire l'avis chanceux de M. Crispi.

Un employé de chemin de fer du nom de Bonis, sujet français, a été expulsé, uniquement parce qu'on l'accuse d'avoir fourni à Cavalotti des renseignements sur les rapports entre M. Crispi et le docteur Cornélius Herz.

Rome, 31 décembre.

Les journaux officieux attaquent vivement M. Zanardelli, l'accusant d'avoir dirigé depuis longtemps et de mener dans un but personnel la politique de M. Giolitti et les autres dissidents de gauche.

M. Zanardelli prononcera un grand discours à Brescia dans la première quinzaine de janvier au théâtre Guillaume.

LA DISSOLUTION EN ITALIE

Rome, 31 décembre.

La dissolution des Chambres sera prononcée le 15 janvier, de telle façon que les bureaux de la Chambre puissent auparavant assister à la cérémonie anniversaire de la mort de Victor Emmanuel.

Le Mariage de Mademoiselle Crispi

Rome, 31 décembre.

Voici les principales clauses du mariage de Mlle Crispi:

Son père lui constitue 30,000 lires de rente et lui donne une propriété d'un revenu estimé à 10,000 lires. La future princesse aura également la jouissance d'un petit hôtel encore en construction à Naples, et sa mère lui donne une terre sise dans la province de Syracuse.

Mlle Crispi recevra cette semaine la confirmation que lui conférera le cardinal San Felice, qui lui a offert un crucifix d'ivoire.

Le mariage sera célébré le 12 janvier.

FIN DU SERVICE DE NUIT

BOURSE DE LYON

du 31 décembre 1894

FONDS D'ÉTAT à terme	Dernier cours	VALEURS au comptant	Dernier cours
3 0/0 Français	101 47	Ville de Lyon 3 0/0	100 75
3 1/2 Français	.... ..	Ville Marseille 1877	....
Egypte unifiée	.... ..	V. Paris 69	....
Egypte privilégiée	.... ..	— 71	420 50
Extérieure 4 0/0	73 35	— 92	....
Hongrois 4 0/0	.... ..	Foncière 1877	397 50
Italien 5 0/0	86 77	— 1879	497 ..
Turc 4 0/0 S. D.	25 50	— 1883	....
Portugais 3 0/0	.... ..	Communale 1892	....
Orient	.... ..		
ACTIONS		Autriche 1re hypoth.	460 ..
		Lombardes ancien.	342 50
		— nouv.	338 ..
		Nord Esp. 1re hyp	....
Crédit Lyonnais	834 37	— — 2e hyp	....
Foncière Lyonnaise	353 75	— — 5e hyp	217 ..
Suez	.... ..	Saragosse 1re hyp	306 ..
Panama	.... ..	— 3e hyp	268 50
Landerbank	584 37	Gaz de Lyon	970 ..
Banque ottomane	672 50	Creusot	2037 50
Lombards	236 25	Aciéries de la Marine	835 ..
Nord Espagne	113 12	Franche-Comté	....
Saragosse	.... ..	Loire	223 ..
Autrichiens	822 50	Montrambert	941 25
		Saint-Etienne	310 ..
VALEURS en banque		Rive-de-Gier	47 75
		Dombrowa	....
		Lyon-Croix-Rousse	526 25
		Tramways Lyon	920 ..
Act. Huta Bankowa	.... ..	— Clermont	....
Act. Croix-P quet	698 ..	Canal de Jonage	487 50
Act. Trifail	.... ..	Brasseries Georges	....
Act. Alpines	.... ..	— Rinck	....
Act. Tharsis	.... ..	Carrières du Midi	510 ..
		Tanneries Ulmo	315 ..
		Lots Panama	119 50

BULLETIN FINANCIER DE LYON

Lyon, 31 décembre.

La dernière Bourse de l'année finit mieux qu'elle n'a commencé. C'est encore le Crédit Lyonnais qui donne lieu au plus grand nombre de transactions. Il débute assez faiblement à 828.12 1/2; mais bientôt les demandes reparaissent et d'étapes en étapes, il se relève à 834.37 1/2. Le marché des primes n'a plus l'ampleur dont il a joui pendant quelques jours. Le dont 10 n'est même pas coté au 15 janvier. On fait le dont 5 850, et 863.75 fin prochain. Le dont 10 fin janvier vaut 851.25.

3 o/o inerte à 101.47 1/2. L'Extérieure ne s'écarte guère de 73.35. L'Italien oscille de 86.85 à 86.77 1/2.

Sur la Foncière Lyonnaise, les échanges sont en diminution. On fait 353.75. Il faut reconnaître que le titre est difficile à galvaniser.

Banque Ottomane 672.50, plutôt demandée. Laenderbank 584.37 1/2. Quelques demandes sur le Nord-Espagne aux environs de 112.50.

Pas de variations notables au comptant des obligations.

Gaz 970. Navigation ancienne 478.75 nouvelle 472.50. Croix-Rousse 526.25. Tramways 920. Jonage 487.50, Carrières du Midi 510.

En banque, Trifail 373.75. Alpines 220. Huta 23.35. Donetz nouvelle 1165. Briansk 912. Part Kama 274. Obligation 501.50.

Croix-Pâquet 698. Bron nouvelle 123.

BOURSE DE PARIS

du 31 décembre 1894

VALEURS à terme	Clôture d'hier	Clôture d'aujour	VALEURS au comptant	Dernie cours
3 0/0 Français	101 47	101 62	Tunis 3 0/0 1892	503 ..
3 0/0 Amortiss	101 17	101 25	Fusion ancienne	472 50
3 1/2 Français	107 57	107 45	Fusion nouvelle	474 50
Italien	86 85	86 62	Ville Paris 55-60	... ..
Extérieure	73 28	73 45	— 65	... ..
Hongrois 4 0/0	102 18	102 42	— 69	428 ..
Portugais	24 18	24 27	— 71	421 50
Russe orient	64 40	64 35	— 75	555 .
Egypte unifiée	515 ..	514 37	— 76	554 ..
— privilégiée	... ..	... ..	— 86	447 ..
Banque de France	... ..	3600 ..	— 94 2 1/2	.. ..
Crédit Foncier	916 ..	922 50	Ville Marseille 77	... .
Crédit Lyonnais	828 75	836 25	Ville Lyon	... ..
Banque Ottomane	671 25	673 12	Foncière 1877	400 50
Landerbank	... ..	583 75	Communale 1879	503 ..
Panama	... ..	.. ..	Foncière 1879	492 50
Paris-Lyon-Méd	1416 ..	.... ..	Communale 1880	499 75
Suez	3095 ..	3090 ..	Foncière 1883	465 ..
Nord-Espagne	113 ..	115 ..	— 1885	499 ..
Saragosse	... ..	160 ..	Comm. 923.20 %	501 ..
Autrichiens	825 ..	823 75	Eaux 3 0/0	... ..
Lombards	237 ..	... ..	Autriche 1re hyp	461 50
Consolidés	... ..	... ..	Lombardes anc.	342 75
Lots Panama	... ..	... ..	— nouv.	339 25
			Priorité espagn.	263 ..
			Sarag. 1re hypot.	305 ..

APRÈS BOURSE

3 0/0 Français	101 67	Banque Ottomane	672 50
3 1/2 0/0 Français	.... ..	Rio Tinto	379 37
Extérieure 4 0/0	73 50	Tharsis	116 25
Portugais 3 0/0	24 27	Alpines	221 87
Egypte unifiée	514 37	De Beers	490 62
— privilégiée	... ..	Hongrois 4 0/0	102 12
Italien 5 0/0	86 85	Russe-Orient	... ..
Turc 4 0/0 D	25 50		

BULLETIN FINANCIER DE PARIS

La réponse des primes qui avait lieu aujourd'hui pour la liquidation de fin de mois a donné lieu à une certaine activité qui a eu pour résultat un relèvement presque général de la cote.

Il semblerait qu'on a voulu que le dernier jour de l'an 1894 enregistrât les souhaits unanimes du monde de la Bourse par une meilleure campagne d'affaires. Mercure et Plutus exauceront ces vœux? car aujourd'hui tout semble tourner favorablement; d'une part, l'intérêt arrive en hausse et, d'autre part, si les exigences du capital pour les reports sont un peu plus fortes, du moins les disponibilités restent considérables et tous les besoins pourront être satisfaits.

Le 3 o/o s'élève facilement à 101,83; le 3 1/2 cote 107,40; l'Italien est en hausse à 85,80. L'Extérieure est ferme à 73 15/32. Le Turc 2.552. Le Russe Orient 64,40; les fonds russes conservent leurs incessantes demandes de la petite épargne.

Parmi nos sociétés de crédit, la Banque de France cote 3.560; le Crédit Foncier 923; la Banque de Paris 751; le Crédit Lyonnais 837; la Banque Ottomane 672.

Quelques ventes sur nos chemins français.

En banque, le Rio cote 380; les Lots turcs 122; de Beers 491. Valeurs aurifères mieux tenues; Champ d'or 108, Monterosa 161, Marguerite 40.

Cloture assez ferme.

NEW-YORK

Argent en barre (l'once)......... 59 cents 5/8

CHANGES ORIENTAUX

En sterling

Shanghaï (taël) 4 mois de vue	0/0	0/0
Hong-Kong (dollar), 4 mois de vue	2/0	1/2
Yokohama » »	0/0	0/0
Singapoure » »	0/0	0/0
Bombay (transfter télégr.) la roupie	0/0	0/0
Calcutta »	1/0	27/32

CONDITION DES SOIES

LYON, le 31 décembre 1894

Nombre	Sorties	France	Espagne	Piémont	Italie	Brousse	Syrie	Bengale	Chine	Canton	Japon	Tussah	Poids
24	Organs.	.5	..	.1	.5	.2	.4	..	..	.4	.3	..	2664
.22	Trames.	.1	..	..	.1	..	..	.2	.3	.6	.5	.4	.1584
.51	Grèges.	.7	.	3	.3	.4	.9	..	.8	.4	13	..	.4029
..7	Divers.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
..2	Bobines	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
...	Laines.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
166		13	..	.4	.9	.6	13	.2	11	14	21	.4	.7677
BALLOTS PESÉS													
..2	Organs.	.1	..	..	..	..	..	..	..	..	.1	..	.171
..4	Trames	..	..	..	..	..	..	.1	..	.1	..	.2	.220
.86	Grèges.	..	..	..	..	..	..	..	24	16	46	..	.4300
...	Divers.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	....
.92		.1	..	..	..	..	..	1	24	17	47	.2	.4691

COURRIER DES THEATRES

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, 1er janvier, *Faust*; M. Affre et Mlle Marcy, de l'Opéra, rempliront les rôles de Faust et de Marguerite; M. Lekain, celui de Méphistophélès.

Demain mercredi, la *Favorite.* M. Affre, de l'Opéra, Fernand; M. Montfort, Alphonse XI; M. Verin, Balthasar; Mme Marsa, Léonore.

Jeudi, *Mignon.* M. Deschamps, Mlle Boyer, Mlle de Nocé, M. Lekain.

Vendredi, relâche.

Samedi, les *Huguenots.*

—o—

Casino des Arts. — Aujourd'hui à 2 heures, grande matinée de famille à prix réduits avec toutes les attractions du Casino et de la Scala.

Le soir, la grande revue locale *All Right*! le succès de la saison.

—o—

Scala-Bouffes. — Grand spectacle de gala avec une troupe hors ligne et des attractions merveilleuses.

Dernière de la *Tante Lochard.*

Demain mercredi, première de *Mon camarade.*

—o—

Concert-Conférence. — Un concert-conférence organisé par la *Tutélaire* des Brotteaux, aura lieu, au Grand-Théâtre de Lyon, le dimanche 3 février prochain. M. Waldeck-Rousseau, ancien ministre, sénateur de la Loire, ainsi que M. Paul Deschanel, député, prendront la parole.

—o—

Le Prophète. — M. Campocasso fait activement répéter le *Prophète* avec Duc dans Jean de Leyde.

Chaque jour, aux Folies-Bergère, on peut voir nos aimables dames du corps de ballet, dans l'après-midi, s'exercer au patinage, afin que la mise en scène de l'œuvre de Meyerbeer soit absolument irréprochable.

—o—

Mme Deschamps-Jehin. — Notre compatriote, Mme Deschamps-Jehin, de l'Opéra, est engagée par la direction du Grand-Théâtre de Lyon, pour une série de représentations; Mme Deschamps interprétera le rôle de Dalila dans l'œuvre de Saint-Saëns, dont on attend la reprise.

—o—

Eldorado. — Aujourd'hui, jour de l'an, en matinée, et le soir, les *Ruses de Boulatromba*, pièce à grand spectacle avec le Rideau de diamants, le ballet des pierres précieuses, ballet des gigolos et gendarmes. Succès de Dufor.

—o—

Grand Cirque des singes. — Pendant les fêtes du Jour de l'An et à partir du 30 décembre au 6 janvier, tous les jours, deux grandes représentations à 3 heures et à 8 heures 1/2.

CHATEL-GUYON Constipation. Obésité, etc.

SPECTACLES ET CONCERTS

GRAND-THÉATRE. — Ce soir, à 8 heures la *Favorite.*

THEATRE DES CELESTINS. — Aujourd'hui à 8 heures, le *Voyage de M. Perrichon.*

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, place Bellecour, concert par le 98e régiment de ligne.

Programme: 1. P. R., X. — 2. Souvenir de Serquigny, Sellenick. — 3. Tramways, galop, Goblaërtz. — 4. Nuage de dentelles, valse, J. Klein. — 5. Le Flamboyant, quadrille, Volke. — 6. Toast, polka, Delmas.

CASINO DES ARTS. — Tous les soirs, spectacle varié: attractions, chant, acrobatie.

SCALA-BOUFFES. — Tous les soirs, à 8 h. spectacle varié.

ELDORADO (cours Gambetta). — Tous les soirs, spectacle-concert. Dimanches et fêtes, matinées.

NOUVEAU GUIGNOL, 8, rue Paul-Bert. — A 7 heures, *Lohengrin*, parodie.

FOLIES-BERGÈRE. — Tous les jeudis, à 8 h., patinage avec orchestre. Les dimanches, à 2 h., patinage avec orchestre. Soirée dansante à 7 h. 1/2. Tous les jours, à 1 h., patinage. Professeur Marius. — La salle sera chauffée.

GRAND CIRQUE DE SINGES. — Cours du Midi. — Spectacle d'un genre tout à fait nouveau. — Tous les jours à 8 h. 1/2 du soir représentation.

Les dimanches, jeudis et jours de fêtes, représentation de famille à 3 h.

PANORAMA DE BAPAUME. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

TOUX — BRONCHITES
ANGINES — LARYNGITES
CROUP — INFLUENZA
GUÉRISON PAR LES
PASTILLES BONNET

Les récentes expériences scientifiques ont démontré que ces Pastilles sont supérieures à tous les remèdes connus pour se préserver et guérir les maladies de la gorge et des voies respiratoires.

Dépôt général a Lyon: Pharmacie BERTRAND aîné, 21, place Bellecour, et dans toutes les Pharmacies. (Prix: 3 fr. la boîte, envoi franco par poste).

Naissances

Du 29 et 30 décembre

Premier arrondissement. — Faure Jean, m., r. Annonciade, 15. — Fiolin Antoine, m., r. Tolozan, 13. — Armand Marie, f., r. Tolozan, 16. — Terrade Jeanne, f., r. Lemot, 3. — Fiquemont Victor, m., Grande-Côte, 62.

Deuxième arrondissement. — Candet Jeanne, f., r. Delandine, 29. — Clairtemps Andréa, f., c. du Midi, 26. — Buclon Ferdinand, m., r. Penthièvre. 1. — Bladier Jean, m., r. Sébastien-Gryphe, 122.

Troisième arrondissement. — Mottet Emilie, f., r. Béchevelin, 94. — Clément Jean, m., r. Julien, 47. — Francoz Claudius, m., r. Moncey, 29. — Biland Marius, m., r. Duguesclin, 261. — Aubert Thérèse, f., av. des Ponts, 201.

Quatrième arrondissement. — Favier Marius, m., r. du Mail, 32. Vaucher André, m., grande r. de Cuire, 47.

Cinquième arrondissement. — Néant.

Sixième arrondissement. — Pommerol Marthe, f., r. Bugeaud, 77. — Marmozat Louis, m., r. Tronchet, 45. — Eparvier Marie, f. r. Notre-Dame, 14.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Epouse Verdier, née Magnin, s. p., 26 ans, montée des Carmélites, 22, f. 11. — Doucet Marie, 1 an 1/2, rue de Flesselles, 22, f. 1 h.

Deuxième arrondissement. — Gay Eugène, mécanicien, 64 ans, à la Morgue, f. 8 h. — Cailmail Julien, employé, 43 ans, rue Victor-Hugo, 8, f. 10 h. — Ducret Joseph, garçon de salle, 32 ans, rue Grôlée, 54, f. 11 h. — Chave Antoinette, cigarière, 55 ans, quai Perrache, 13, f. midi. — Epouse Sarra, née Carlin, cultivatrice, 39 ans, Hôtel-Dieu, f. 6 h. 1/2. — Forestas André, cultivateur, 60 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Gantelet Claude, charpentier, 66 ans, Hôtel-Dieu, f. 9 h. — Pégoud Jean, puisatier, 42 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Cottaz Françoise, chapelière, 33 ans, Hôtel-Dieu, f. 11 h. — Repos Françoise, foraine, 57 ans, Hôtel-Dieu, f. à midi.

Troisième arrondissement. — Cartagnet Jeanne, 2 mois, chemin de la Vitriolerie, 23, f. 7 h. — Ballandras Claude, épicier, 51 a., grande rue de la Guillotière, 50, f. 8 h. — Vve Boiton née Charvet, lingère, 68 ans, rue Paul-Bert, 125 f. 9 h. — Ep. Bonnard, née Davinet, ménagère, 44 ans, avenue des Ponts, 34, f. 10 g. — Seigneret Anna, 15 ans, grande rue de la Guillotière, 52, f. midi.

Quatrième arrondissement. — Mascéna Jean, tisseur, 45 ans, rue Projetée des Tapis, 5, f. 9 h. — Vve Collomb, née Genin, tisseuse, 64 ans, grande rue de Cuire, 57, f. 10 h. — Thomas Etienne, tisseur, 64 ans, rue d'Austerlitz, 16, f. 11 h. — Ep. Bel, née Montel, épicière, 39 ans, grande rue de la Croix-Robsse, 86, f. midi.

Cinquième arrondissement. — Lucrèce Blanc, lingère, 47 ans, Antiquaille, f. 7 h. — Veuve Mandeyron, née Rambert, lingère, 77 ans, quai Pierre-Scize, 10, f. 8 h. — Aimé Gauthier, s. p. 78 ans, chemin des Grenouilles, 14, f. 9 h. — Amélie Chapelain, 2 ans, rue des Nouvelles-Maisons, 14, f. 10 h. — Louis Reyne, limonadier, 42 ans, avenue de l'Abattoir, 39, f. 11 h.

Sixième arrondissement. — Marie Laquais, 1 an, rue Amédée-Bonnet, 6, f. 9 h.

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL: DEUX CENTS MILLIONS

Bilan au 30 novembre 1894

ACTIF

Espèces en caisse et dans les banques	F.	76.814.804 69
Portefeuille (Effets de commerce)	»	598.072.822 03
Reports	»	152.753.417 23
Comptes courants	»	291.676.683 69
Avances et Crédits sur nantissements	»	77.111.860 29
Actions, Bons, Obligations, Rentes	»	14.561.556 77
Immeubles	»	30 000.000 »
Comptes d'Ordre et Divers	»	30.930.706 66
Versements non appelés (déduction faite des Libérations anticipées)	»	67.495.600 »
	F.	1.342.417.451 36

PASSIF

Dépôts et Bons à vue	F.	353.018 254 »
Comptes courants	»	453 050 734 79
Acceptations	»	123.342.953 82
Bons à échéance	»	124.938.881 65
Comptes d'Ordre et Divers	»	48.066.627 10
Réserves	»	40.000.000 »
Capital	»	200.000.000 »
	F.	1.342.417.451 36

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES:

Le Directeur Général, A. MAZERAT.

Le Président du Conseil d'Administration, HENRI GERMAIN.

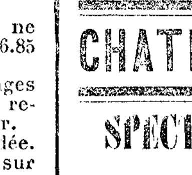

12 fr. l'hectolitre. EXCELLENTS VINS de propriétaire, en demi-muids.
S. CHOROT Fils, à Moirans (Isère)

Le Gérant: MARIUS COLLOMBET.

Imprimerie et stéréotypie du *Nouveau Lyon* 7, place des Terreaux et 2, rue Valnière

Machines rotatives Marinoni, 16.000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farra et Cie Lyon

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 1er Janvier 1895 N° 3

PARADIS PERDU

PAR

Jules Mary

Et tout le temps que la voiture était en vue elle se sentait poursuivie par le regard énigmatique de l'homme.

Et ce n'était pas à l'église seulement, mais dans ses promenades habituelles qu'elle le rencontrait.

Les enfants avaient fini par s'apercevoir de cette persistance ; l'instinct est puissant chez les tout petits; ils avaient peur de Renaudière et se serraient contre Fernande, d'aussi loin qu'ils le distinguaient.

Ils ne le connaissaient pas, mais ils avaient toujours pour le désigner la même exclamation.

— Maman, c'est l'homme, tu sais, qui te regarde?...

Un jour, devant le comte, ils le nommèrent ainsi.

Fernande, qui se promenait dans le parc des Bergereaux, appuyée sur le bras de son mari, trembla et Villadon :

— Que veulent dire ces enfants, ma chérie?

— Je l'ignore.

— Ils parlent de Renaudière. Cet homme vous aurait-il manqué de respect? Ne me le cachez pas, je vous en prie. Je suis votre mari et votre protecteur... Vous insulter, c'est m'insulter.

Elle n'osa rien dire, de nouveau. Elle craignait une querelle. Urbain n'insista pas. Il se contenta de dire :

— Renaudière me hait.

— Pourquoi?

— Une vieille querelle... une sottise de jeunes gens... Il serait possible qu'il vous haïsse de même... J'y veillerai... ne me laissez rien ignorer... J'ai votre promesse, Fernande?...

— Oui, dit-elle très bas...

II

LA FILLE DE L'ÉCLUSIER

Cette querelle remontait à une dizaine d'années, cinq ou six ans avant que Villadon fût marié.

Il venait d'acheter les Bergereaux.

La première écluse du canal de la Sologne, qui a sa prise d'eau dans le magnifique étang du Puys, près de Cerdon, était tenue par un vieux brave homme nommé Catusse, veuf depuis longtemps, et père d'une fille pour laquelle il eût fallu la surveillance sévère d'une mère intelligente.

Trop occupé, trop retenu à l'écluse de Tournefeuille, le père Catusse ne s'apercevait pas que Marie devenait coquette et paresseuse. Et sur la pente de la coquetterie et de la paresse, une jeune paysanne glisse vite jusqu'à l'inconduite et l'oubli de toute réserve.

Marie Catusse devait être, du reste, entourée de bien des tentations, car c'était une superbe et triomphante beauté, distinguée en dépit de sa naissance, délicate en dépit de ses travaux de ménagère; l'écluse de Tournefeuille est isolée, loin du village, et la solitude parle mal aux oreilles des jolies filles ; elle les force au rêve et leur met de l'inquiétude dans l'âme.

Le premier amant de Marie Catusse fut Renaudière, qui achevait alors sa médecine à Paris et revenait prendre ses vacances à Cerdon où était sa famille.

Renaudière l'aima véritablement, avec la fougue sauvage de son caractère emporté.

Il l'aima jusqu'au jour où il acquit la preuve que Marie se fatiguait d'être aimée par lui et courait à une seconde liaison qui flattait, celle-là, ses ambitions et son orgueil.

En chassant un jour, du côté de Tournefeuille dont l'écluse était sur sa propriété, Villadon avait adressé à la belle fille quelques paroles galantes.

Cela fut un aliment à l'imagination de Marie Catusse. Elle se crut aimée. Il y a toujours un coin de folie dans ces têtes déséquilibrées, Elle connaissait très bien toute la puissance que sa beauté lui donnait. C'était une arme naturelle dont elle pouvait se servir. Elle avait l'intelligence courte, mais de l'entêtement qui ressemblait à de l'énergie. Elle se vit comtesse de Villadon.

L'abandon de Marie surprenait Renaudière, non pas au déclin de la passion qu'il éprouvait, mais, au contraire, dans toute la violence de son amour.

Il sut bien vite quel était son rival.

Et un jour que Villadon chassait à courre un chevreuil, traversait les grands bois des Bergereaux, il se vit face à face dans une clairière avec le jeune homme.

Il le connaissait de vue, le salua et voulut passer.

Renaudière se précipita à la tête de son cheval...

— Quoi donc ? fit le comte... Qu'y a-t-il ?

— Il y a que je vous hais! fit le médecin.

— Ah! diable! et pourquoi, s'il vous plaît?

— Parce que j'aime Marie... et que Marie est votre maîtresse.

— Ne prenez pas les choses au tragique, monsieur Renaudière, je suis prêt à vous la rendre, si vous y tenez.

Villadon souriait.

Renaudière tenait le cheval par les mors. Sa figure contractée, ses yeux enflammés, trahissaient si clairement la souffrance que le comte reprit sa gravité. Le cœur de cet homme était torturé. Quelque indigne que fût la cause de cette torture, celle-ci n'en méritait pas moins la pitié. En amour la dégradation ne raisonne pas.

— Lâche!

— Monsieur, vous êtes fou, dit Villadon, blême, les doigts crispés autour de son fouet.

— Lâche! répétait le docteur avec une rage où il y avait comme une sorte de jouissance satisfaite... Je vous dis que vous êtes un là...

Il n'acheva pas, cette fois-là.

Le comte s'était dressé sur sa selle et son fouet avait coupé d'un sillon sanglant la figure de Renaudière.

Celui-ci jeta un cri terrible et recula.

Ses yeux semblaient sortir de la tête. Ses lèvres ouvertes découvraient largement ses dents fortes et blanches et de rauques soupirs de bête furieuse soulevaient sa poitrine. Il avait lâché la bride du cheval et ses deux mains, s'étreignant, paraissaient vouloir se retenir elles-mêmes, et s'empêcher de commettre un crime. Une balafre saignante qui lui partait du nez traversait la joue gauche et lui fendait l'oreille, ajoutait encore à la dureté de sa physionomie et lui donnait un aspect farouche.

Villadon contempla un moment cet homme dont il venait de se faire un ennemi mortel.

Tout, dans Renaudière, dénotait une énergie intense. Certes, il n'était point banal, ce jeune homme.

Villadon comprit-il, par un pressentiment qui lui serra le cœur, que Renaudière jouerait un rôle néfaste dans sa vie? Regretta-t-il d'avoir, aussi rudement, châtié l'offense qu'on lui avait faite?... Une offense grave, à la vérité...

— Peut-être!

Renaudière était excusable, puisqu'il aimait. Il était malheureux, aussi.

Un peu de regret se glissait au cœur de Villadon.

Il sauta de cheval et dans un accès de franchise qui prouvait sa droiture et toute sa noblesse d'âme, s'avançant vers le docteur :

— Monsieur, la première insulte venait de vous... pourtant, c'est moi qui vous demande pardon...

— Je vous hais... ah! je vous hais bien?...

Il y eut un silence.

Les deux hommes se regardèrent, les yeux plongeant dans les yeux, les lèvres gonflées de colère.

Le bois était calme. Le soleil déclinant envoyait des rayons obliques le long des cimes des arbres que commençaient à roussir les premières gelées d'automne. Peu d'oiseaux dans la futaie.

Au lointain des broussailles seulement, quelques rappels de perdrix rouges. Dans le ciel d'un bleu très pur passaient déjà des bandes d'oiseaux migrateurs, invisibles au fond de l'espace, mais dont la présence se trahissait par des cris mystérieux tombés on ne sait d'où.

Villadon, redevenu maître de lui, remonta à cheval.

— A votre aise, monsieur, je fais aussi peu de cas de votre haine que de votre affection. Vous connaissez le chemin des Bergereaux. Je vous y attends.

Le surlendemain ils se battaient à l'épée et Villadon blessait Renaudière.

Le comte s'approcha du blessé et lui tendit la main.

Renaudière détourna les yeux.

Depuis, ils ne s'étaient jamais adressé la parole.

Médecin à Cerdon, Renaudière était naturellement indiqué pour venir aux Bergereaux donner ses soins.

Ce n'était pas lui qui avait accouché Fernande.

Ce n'était pas lui qui avait soigné les jumeaux dans les petites indispositions de l'enfance.

Chaque fois qu'on en avait besoin, un domestique du château partait à franc étrier et allait chercher à Gien le docteur Bourgueil, un ami de la famille.

Les années, en s'écoulant, n'avaient pas diminué le ressentiment de Renaudière.

Il attendait patiemment l'heure de se venger. Sans scrupules et décidé à tout, il profiterait du premier hasard. Quelle serait sa vengeance et qui frapperait-elle? Peu lui importait.

Marie Catusse s'était mariée à un meunier du nom de Peugne, connu dans le pays sous le sobriquet de *Mire-à-Mort*, à cause de son adresse à tuer les chevreuils et les lièvres à leur sortie du bois ou à leur rentrée, soir ou matin, à l'affût.

Le moulin de Chantegrelet, sur la jolie rivière le Beuvron, était enclavé dans les Bergereaux, comme une protestation de la petite propriété contre la grande.

Comprenant une vingtaine d'hectares de mauvaises terres, il valait un morceau de pain.

Villadon avait offert une fortune à Mire-à-Mort en échange de Chantegrelet, cinq fois son prix.

Peugne avait refusé. Le moulin le faisait vivre. Il n'avait pas d'ambition. Flâneur, il avait peur du travail. Le moulin turbinait pour lui. Braconnier, les bois des Bergereaux étaient une ressource inépuisable à sa ruse. Et pourvu qu'il pût se griser régulièrement tous les dimanches, du 1er de l'an à la St-Sylvestre, il était heureux.

(A suivre)

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

Demandez les Potages à la minute

Maggi

Pois, Riz-Julienne, Tapioca-Julienne, Parmentier, Saint-Germain, Orge, Blé vert, roussi, etc., chez COLIBERT, 4, rue du Plâtre.

LOCATIONS

A louer, à l'année, *Jolie Propriété* d'agrément bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, écurie, remise, eau et gaz.
S'adr. bureau du journal, n° 1012.

A louer, à proximité de Lyon, site merveilleux, bon air, petit chalet coquet confortable, vue magnifique.
S'adresser bureau du journal, n° 1008.

A louer, à Charbonnières, *Propriété* d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc. 12 pièces. Logement pour jardinier, écurie et remise. S'adr. propriété Pirote, au bois de l'Etoile, Charbonnières.

LOTS DE TERRAINS
clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres
A VENDRE
PETITES PROPRIÉTÉS
De 4,600 à 8,000 r. avec jardins
S'adresser ou écrire **C. Barbier**, régisseur, *52, cours Richard-Vitton*, Lyon-Montchat.

BELLE PROPRIÉTÉ à vendre, à proximité de Lyon. Rapport et agrément. A. Z., bureau du journal.

A VENDRE, proximité de Lyon, voisinage de la gare, *Belle Propriété* rapport et agrément. Beau site, facilités d'approvisionnement. Ecrire bureau du journal, A. Z.

ON TROUVE
LE NOUVEAU LYON
Dans tous les kiosques

Etrennes Utiles
AUX DEUX PALETTES
Boîtes de couleurs riches et ordinaires pour peinture à l'huile, aquarelle, céramique, photo-miniature, etc. Chevalets et tous accessoires pour la peinture artistique.
MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ ET A PRIX FIXE
GUYOT, 4, rue Saint-Dominique, Lyon

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC
LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE
Se conserve indéfiniment et sous tous les climats
Franco par poste. — Se trouve partout
Vente en gros : JACQUET, 1, rue Vaubecour, LYON

TISANE VÉGÉTALE
CONTRE LA
CONSTIPATION
ET LES
EMBARRAS GASTRIQUES
PRIX : 2 fr. 50 le flacon ; 1 fr. 25 le demi-flacon
Pharmacie J. ROUSSET
LYON
19, Grande Rue de la Croix-Rousse

SAISON D'HIVER 1894-95
A LA NOUVELLE MAISON
15, Place de Beaune -- CHALON-SUR-SAONE -- Place de Beaune, 15
A l'occasion des Fêtes de **Nouvel An**, la **NOUVELLE MAISON**, la mieux assortie en Nouveautés de toute la région, met en vente un choix considérable de **Vêtements** à des prix défiant toute concurrence loyale.
Un premier **coupeur** attaché à sa maison s'occupe tout spécialement du rayon de mesure. Il apporte les plus grands soins aux vêtements qui sont livrés avec la dernière élégance et la façon la plus irréprochable.
Tous les Jours
EXPOSITION GÉNÉRALE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER
Tout est marqué en chiffres connus

POSTE RESTANTE OFFICIEUSE
Passage des Terreaux, 14-16-18, LYON
Cette maison a pour but de faciliter au public la réception ainsi que la réexpédition de courriers postaux ou télégraphiques, sans crainte *d'attente* ou d'erreur.
800 CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

Prime du "NOUVEAU LYON"

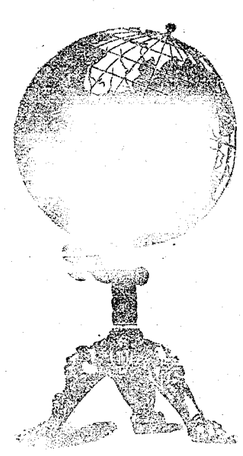
Sphère terrestre

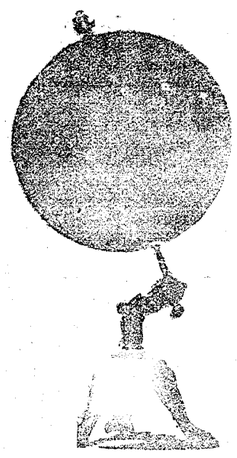
Sphère céleste

de un mètre de circonférence, tirées en huit couleurs, mises à jour des dernières découvertes et montées sur un superbe pied en métal bronzé.
Chacune de ces sphères sera envoyée, franco de port et d'emballage, *en gare*, dans toute la France, à l'adresse de tout lecteur qui nous fera parvenir un mandat-poste de **10** francs, accompagné de trois en-tête du journal, portant trois dates consécutives, à partir de dimanche prochain 30 courant.

AVIS AUX PIANISTES
CH. MORETTON ET Cie
Successeurs de VIENNET
9, Place des Jacobins, A L'ENTRESOL, Lyon
MAISON FONDÉE EN 1837
PIANOS PLEYEL depuis 1,000 fr. à 2,500 fr. comptant, — Vente à crédit depuis 36 fr. par mois.
PIANOS KRIEGELSTEIN depuis 700 fr. comptant. — Vente à crédit depuis 25 fr. par mois.
PIANOS MORETTON, depuis 650 fr. comptant. — Vente à crédit depuis 25 fr. par mois.
ORGUES RODOLPHE, deux pédales, depuis 95 fr. — Vente à crédit depuis 19 fr par mois.
Location simple dans tous les prix, à 12 et à 15 fr., véritables instruments d'artistes. Grand choix de bonnes occasions
Envoi franco très intéressante notice illustrée
GARANTIE DE VINGT ANS AUX PIANOS VENDUS. — ÉCHANGES, RÉPARATIONS, ACCORDS

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES
S'adresser : 7, Place des Terreaux

CHOCOLAT EXPEDITIF
GUÉRIN-BOUTRON
0.15c et 0,20c la Tasse
SOLUBLE INSTANTANÉMENT — QUALITÉ GARANTIE

Papiers peints
DANS TOUS LES GENRES
B. COLIN
7, Rue de l'Hotel-de-Ville, 7
En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux
LYON
Décorations, Tentures de tous styles. — Baguettes, Rosaces
Paravents et Devants de Cheminée

GRANDE MAISON DE FOURNITURES
F. MUSY
71, chemin de Barsban, près la rue Paul-Bert
Fabrique de Chapeaux, Paille et Feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, Velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretonnes, Calicots, Cotonnes, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingeries, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de Chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passementeries, Corsets, Ganterie, Boutons, Paraplues, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie.
Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.

PLANTS GREFFÉS, MONDEUSE ET GAMAYS
Sur Riparia, Solonis, Jacquez
BOUTURES DIVERSES
MURAT, *viticulteur à Bordelan, Villefranche (Rhône)*

MALADIES SECRÈTES Vices du sang, Maladies de la peau, de la vessie, Ecoulements anciens et récents (hommes et dames) guéris rapidement par
Les remèdes du Dr COURNIER
25 ans de succès
Dépôt à Lyon : Pharmacie, rue Childebert, 17

ORDRES DE BOURSE
AU COMPTANT ET A TERME — LYON ET PARIS
A. MAZERAUD, 19, rue Gentil, Lyon
Paiement de coupons échus ou non échus
Renseignements gratuits. — Adr. télégr. : MAZERAUD-BEROUS

C'est toujours au
CAFÉ PERRAUD
F. COLLET, Successeur
Place du Pont, 14
Que l'on boit du
BON VIN NOUVEAU

Mlle L. GAUCHÉ
Sage-femme de 1re classe
Diplômée de la Faculté de médecine de Lyon
Ex-interne de la Maternité
Tient des pensionnaires
2, Rue de la Tour-du Pin, 2
LYON-CROIX-ROUSSE

LIBRAIRIE BERNOUX et CUMIN
6, Rue de la République, Lyon
En vente : Nouveautés
DUBUT DE LAFOREST. — Les petites Rastas.
LAVEDAN (Henri). — Le Lis.
DE ZANO (Pierre). — Après l'Empire.
DE JOINVILLE (Prince). — Vieux souvenirs.
ZOLA (Emile). — Lourdes.
DAUDET (Léon). — Les Norticoles.
FRANCE (Anatole). — Le Lys rouge.
PRÉVOST (Marcel). — Demi-Vierges.
LA BRÈVE (Jean de). — Badinage.
POUVILLON (Emile). — Bernadette de Lourdes.
BOURGET (Paul). — Cosmopolis.
GYP. — Le Mariage de Chiffon.
FOUCHER (Paul). — Rêchain, avare.
THEURIET (André). — Tentation.
Au lieu de 3.50 : 2.75 net
Franco par poste : 3.25 net
ON TROUVE
A la même Librairie
LE TOUR DU MONDE
Par E. Charton
Origine à fin 1893. — 66 volumes cartonnés toile rouge.
550 fr. au lieu de 957
Payable 50 francs par mois
Bel exemplaire à l'état de neuf de cette publication qui comprend actuellement 66 volumes contenant 430 voyages et environ 18.500 gravures, 700 cartes ou plans.

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 1er Janvier 1895 N° 16

UNE

MÉPRISE DU CŒUR

PAR

E. ARNOUS-RIVIÈRE

— Nous nous retrouverons demain.

— Oui, je vous reverrai demain. Mais d'ici là, d'autres vont vous admirer, d'autres vont vous parler, vous complimenter, vous tenir dans leurs bras, lorsqu'ils valseront avec vous.

D'autres vont vous voir animée et joyeuse dans votre incomparable beauté. Tandis que moi, réduit à errer à l'aventure avec la vieille coquette, je vais être aussi malheureux que possible.

— Comment faire ! Voulez-vous que je fasse dire que je suis souffrante, et je n'irai pas.

André eut honte de son égoïsme.

— Oh non, il vaut mieux que vous alliez à cette fête. Le contraire serait une imprudence.

D'ailleurs, nous ne pourrions pas monter à cheval ni aller au jardin. — Je ne vous demande plus qu'une chose que vous pouvez facilement m'accorder.

— Dites ?

— Je voudrais vous voir en toilette avant votre départ.

— Eh bien ! je viendrai au salon lorsque je serai habillée. Etes-vous content ?

— Il le faut bien, vous êtes si gentille !...

Elle lui tendit son front et disparut.

Elle tint parole. Quelques minutes avant de monter en voiture, elle entra dans le salon avec la comtesse suédoise qui l'avait aidée à s'habiller. Sa robe claire, largement décolletée, laissait voir ses épaules et ses bras à travers un corsage de tulle d'une transparence extrême. Elle avait la conscience de sa beauté et en paraissait fière. La comtesse qui avait deviné l'amour des jeunes gens, dit à André :

— Comment trouvez-vous mademoiselle Elise, aujourd'hui ?

— Charmante, comme toujours, madame, et vous-même, ne partagez-vous pas mon opinion ?

— Si vraiment ! je trouve que la toilette l'embellit encore, si c'est possible.

. . . . . .

Elle était devant la glace, mettant ses gants et opérant les petites rectifications du dernier moment. Lorsqu'elle fut prête, et que madame Lebrun fut entrée au salon, elle descendit. André lui tendit la main pour l'aider à monter en voiture. Elle la serra et lui dit à demi-voix :

— Au revoir... A demain ! je ne veux pas que vous soyez triste.

Nina lui cria par la portière :

— Attendez-moi, je ne serai pas longtemps ; je vais revenir vous chercher, et nous irons nous promener ensemble.

André lui fit un signe de tête et rentra avec la comtesse. Comme il restait pensif, celle-ci lui dit :

— Vous l'aimez donc bien ?

— Oh ! oui je l'aime de toute la force de mon âme.

— Alors je vais vous donner un conseil, ne le dites pas et ne le laissez pas voir. Avec moi cela ne tire pas à conséquence. Je suis l'amie d'Elise et je comprends vos ennuis. Mais vous n'ignorez pas que le monde est médisant.

On commence à remarquer combien vous avez changé depuis quelques semaines, et on ne tardera pas à en trouver la cause.

— Que faut-il faire.

— Il faut reprendre votre gaieté naturelle, et être aimable avec tout le monde, comme vous savez si bien l'être, depuis que vous êtes à la pension.

— Je tâcherai.

Ils se séparèrent, et André, ramenant sa pensée sur la beauté d'Elise repassa dans sa mémoire les détails charmants de toute sa personne. Il venait de voir, pour la première fois, ses épaules et ses bras dans une nudité presque complète, et ce récent souvenir brûlait son sang.

De violents désirs lui montaient au cerveau et y faisaient éclore de coupables projets. Les caresses qu'il avait données et reçues ne lui suffisaient plus. Il rêvait d'autres familiarités dont les images voluptueuses troublaient sa vue et égaraient son imagination.

Il passa la journée avec Madame Lebrun et, prenant sur lui, il réussit à l'amuser. Mais il resta fiévreux, et quand vint le soir, il prétexta une indisposition et se retira. Seulement, au lieu de rentrer dans sa chambre, il sortit furtivement et erra dans les rues voisines, attendant le retour d'Elise.

. . . . . .

Il n'y avait pas de parti pris, et cependant chaque fois qu'il repassait devant la terrasse où elle habitait, il jetait un regard de convoitise sur les fenêtres de sa chambre. Son œil s'enflammait et mesurait la hauteur du sol à la balustrade. Puis il s'éloignait de nouveau roulant dans sa tête mille pensées extravagantes.

Bientôt les flèches lumineuses qui s'échappaient des volets du salon des Moller disparurent : il entendit un bruit de chaises et de fauteuils, quelques éclats de rire. Enfin tout s'éteignit et l'obscurité et le silence régnèrent sur la façade de la pension. — On se couchait.

Le temps était délicieux, l'air était doux, sans brise et imprégné des saveurs odorantes qui s'exhalaient des jardins d'alentour. Le ciel était un peu couvert, mais le scintillement des étoiles pénétrait les couches des grands nuages argentés et versait sur la terre une pâle clarté, à la façon des veilleuses dont la lueur se tamise en traversant leur enveloppe de porcelaine blanche.

Il n'y avait plus personne dans les rues. Tous les bruits étaient morts, excepté celui de la mer qui, dans le lointain, se jouait sur les cailloux de la plage.

Vers minuit, André entendit le roulement sourd d'une voiture. Puis au détour de la rue, il vit venir à lui les deux yeux ardents des lanternes.

Le cocher arrêta ses chevaux et Elise descendit en remerciant un vieillard qui l'avait accompagnée. Un instant après la chambre de la terrasse s'illumina. André entendit ouvrir une des fenêtres, celle qui servait de porte et permettait de s'avancer jusqu'au bord de la rue.

La jeune fille avait enlevé sa sortie de bal. Penchée sur la balustrade, elle paraissait réfléchir en regardant au hasard tantôt les grandes ombres changeantes du ciel, tantôt les silhouttes bizarres qui se dessinaient dans les jardins en face.

André, blotti derrière la croix de marbre, la dévorait des yeux. Sa passion plus affolée que jamais, lui montrait cette belle créature sous les formes les plus séduisantes et lui inspirait des désirs d'une sensualité inouïe. Bientôt il n'y tint plus et rampant le long du mur de la maison, il le suivit jusqu'au dessous de la terrasse sans avoir été aperçu ni entendu. Il avait tellement bien pris ses mesures pendant les longues heures d'attente de cette nuit, qu'il avait franchi la balustrade avant qu'Elise eut le temps de rentrer dans sa chambre.

Elle voulut pousser un cri mais la frayeur l'en empêcha. Lorsqu'elle le reconnut il était déjà à ses genoux, les mains jointes, l'implorant à voix basse. Son émotion fut telle qu'elle se sentit défaillir et étendant les mains en avant, elle tomba dans les bras du jeune homme.

André la porta sur un fauteuil, et ferma la fenêtre sans le moindre bruit. Il prêta l'oreille à la porte de la chambre de Nina; celle-ci dormait profondément. Tous les autres pensionnaires étaient logés assez loin de la terrasse. Personne ne l'avait donc surpris.

Il se rapprocha d'Elise et se remettant à ses genoux, il lui prit les mains dans les siennes.

Elle ouvrit les yeux ; un grand effroi se peignit soudainement sur son visage pâle.

— De grâce, partez ! murmura-t-elle.

Lui la contemplait sans répondre. Elle voulut se lever, mais l'émotion avait paralysé ses forces.

— Oh ! partez ! partez !... répéta-t-elle. Vous me faites mourir de peur... Allez-vous-en ! Allez-vous-en ! je vous en supplie...

Et elle l'écartait, le regardant avec beaux yeux pleins de larmes. Il restait toujours à ses genoux, dans l'attitude de l'extase. Le grand silence se faisait partout la rassura un peu.

— Comment avez-vous osé venir ici? lui demanda-t-elle.

— Je voulais vous faire mes adieux et vous voir seule une dernière fois.

— Quoi ! vous allez partir ?

(A suivre)